

L'ART ET LA MANIÈRE SELON BROTHIER PARADOXES D'UNE COLLECTION P18

VIE COMMUNALE
Les investissements
Le plan communal
de sauvegarde
P 9

CULTURE
Savourez l'été à Biot
L'art et la manière
selon Brothier -
Paradoxes d'une collection
P 17

ENVIRONNEMENT
La décharge de la Glacière
Lutte contre les incendies :
le débroussaillage
P 28

EDITO EDITO DU MAIRE



Notre ville change. Elle initie depuis quelques temps déjà, une profonde mutation pour dessiner les contours de ce qu'elle sera demain.

S'il est un événement à souligner dans ce numéro, c'est bien celui de l'ouverture de l'Espace Saint-Philippe. Ce centre commercial attendu depuis déjà trop longtemps par les habitants et les salariés de Biot Sophia Antipolis est enfin concret ! Les commerces et les services de proximité font désormais partie de votre quotidien, avec bien sûr dès l'année prochaine, l'ouverture de la mairie annexe et des locaux de la police municipale.

Le projet d'extension des parkings et notre réflexion sur l'avenir du centre historique avancent. Le 25 juin dernier, le conseil municipal a délibéré sur deux acquisitions foncières, stratégiques et capitales, pour mener à bien notre projet ambitieux de développement du quartier des Bâchettes.

Ainsi que vous l'avez constaté, la pharmacie du centre historique s'est installée à l'Espace Saint-Philippe. En 2004, l'ancienne municipalité soutenait auprès de la Préfecture la création d'une officine à Saint-Philippe. Pourtant en 2006, une autorisation d'ouverture lourde de conséquences a été délivrée pour la pharmacie du Musée, route de la Mer. Cette permission prématurée et injustifiée géographiquement a verrouillé ses propres possibilités de mutation pendant cinq années minimum. Aussi, seules les deux autres pharmacies biotoises ont pu prétendre à une mutation dans le quartier Saint-Philippe, sachant que la création d'une quatrième pharmacie n'est pas autorisée selon l'effectif de notre population. C'est pourquoi j'encouragerai, dans le cadre du projet des Bâchettes, la création d'un centre médical qualitatif regroupant des professionnels de la santé et un pharmacien.

Une autre évolution importante concerne les manifestations à Biot. Depuis un an, l'événementiel est intégré à un service municipal dédié, pour permettre une gestion au plus près, accompagner notre vision de développement et d'attractivité de la commune pour les Biotois et les visiteurs, et coordonner les projets avec les autres services de la municipalité. Grâce à cette interactivité forte, vous bénéficiez d'événements de qualité. Ce qui m'amène à vous faire partager ma fierté pour le prix national Evillementiel remporté par notre ville pour la manifestation *Biot et les Templiers 1209 - 2009*. Vous aurez aussi probablement noté la valeur constante des concerts du Festival des Heures Musicales, ou encore l'énergie des jeunes talents prometteurs du festival contemporain Biot à Musiques, où j'ai eu le plaisir de découvrir un public nouveau, éclectique et enthousiaste.

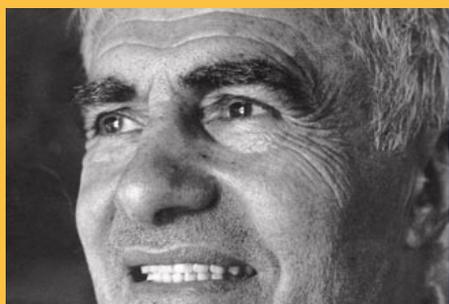
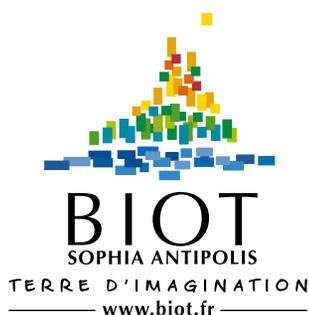
Enfin, ces derniers temps, une certaine opposition essaie désespérément d'exister en critiquant tous azimuts la refonte du règlement de publicité, la sécurité par vidéo protection au service de la liberté, le professionnalisme de certains de mes adjoints, pour ne citer que quelques exemples. Mais ce tintamarre ne trompe personne. Quant à moi, je resterai fidèle à mon engagement et je m'attèlerai, avec vous et grâce à vous, à la réalisation de nos objectifs, dans l'intérêt de notre communauté.

Je vous souhaite vivement de profiter de notre ville durant la saison estivale, de ses rues, de ses places et de ses nombreux événements gratuits liés à la musique, à l'art ou aux traditions. Bon été, bonnes vacances à tous.

Jean-Pierre DERMIT
Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

SOMMAIRE



**L'ART ET LA MANIÈRE
SELON BROTHIER**
p 18

BIOTinfos

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la ville de BIOT

**Directeur de la publication et
de la rédaction**

Jean-Pierre Dermit, Maire

Conception

Service communication

Rédaction

Service communication

Services Municipaux

Associations biotoises

Contact 04 92 91 55 95

www.biot.fr

email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page

www.traces-design.fr

Impression

Espace Graphic

Imprimé en 6500 exemplaires

sur du papier recyclé

N°ISSN : 1250-7415

Photos

Couverture : A. Villers - Yannick

Seuret et OK 7 Vidéo -

www.morguefile.com / jdurham /

Suezoo / Alchen

Remerciements

Associations biotoises

Services municipaux

Comité de relecture - Christiane

VIE COMMUNALE & INTERCOMMUNALE

Extrait du conseil municipal	4
Elaboration, incidences et révision du PCS	6
Contenu du PCS, communication du PCS	6
Le Gupii est fier de son succès / Agents communaux	8
Les investissements	9
Le plan communal de sauvegarde	10
ONF Méditerranée	11
Programme de renforcement des chaussées	12
La ville de Biot récompensée pour la qualité de sa communication	13
Amicale biotoise des Anciens Combattants	13

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

Centre communal d'action sociale	14
Biot terre de centenaires !	15
Attribution de logements sociaux / Golf panorama	16

CULTURE, ART, ARTISANAT

Savourez l'été à Biot / Navette gratuite Biot village	17
L'art et la manière selon Brothier - Paradoxes d'une collection	18
Ville et Métiers d'art	20
Les bibliothèques	21
Espace des Arts et de la Culture / Inscriptions à l'espace des Arts et de la culture	22
Exposition Vitu en novembre 2009 / Le petit atelier	23
Coup de pouce / Concours photo	23

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

Biot, Vernante : deux jours couleur de l'amitié	24
La Saint Julien, un programme riche et varié	25
La vie du musée, exposition Gérard Lachens / Le pèlerinage de la Garoupe	26

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

Le rendez-vous des jeunes / Un peu de lecture pour l'été	27
--	----

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

La décharge de la Glacière fermera / Valorisation des chemins communaux	28
Demande de labellisation "Villes et villages étoilés"	29
Projet de jardins potagers communaux	29
2 tonnes de déchets collectés en une matinée	30
L'été arrive, que faire des déchets verts ?	31
Le brûleur thermique : une alternative écologique au désherbant chimique / Lutte contre les incendies : le débroussaillage	32

TRIBUNE LIBRE

ECONOMIE, TOURISME

Une ambition pour le développement de Biot	34
Salons et workshops / Label French Riviera Cruise Club	35
Biot, Antibes et Vallauris réunis pour l'inauguration du point d'information touristique de Marineland	36
Inauguration du supermarché Casino - Espace St-Philippe	36

SPORTS

A.C.A.M Team	37
Le Biot Athlétique Club au trail de la Drôme	38
Le Dojo Biotois / Le Bac rando	39
La boule Amicale Biotoise / Le grand prix des verriers	40
Taekwondo : coupe de France benjamins minimes	41

ETAT-CIVIL

Le passeport biométrique	42
--------------------------	----

NOUVEAU A BIOT

INFOS PRATIQUES

AGENDA, BLOC NOTES



VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2009

PERSONNEL COMMUNAL : DÉFINITION DU RÉGIME INDEMNITAIRE.

Dans sa séance du 24 mars 2004, le Conseil Municipal a adopté le cadre général du régime indemnitaire du personnel de la Commune de Biot et ce, en application des réformes intervenues en la matière au début de l'année 2002. Puis celui-ci a été modifié par délibérations des 15 décembre 2004, 29 juin 2005, 28 juin 2006, 13 février 2007 et 27 juin 2007.

Depuis lors, le conseil municipal a adopté une délibération en date du 29 janvier 2009 instituant un système d'évaluation transparent et objectif des agents communaux. Il s'agit désormais de définir le système d'attribution du régime indemnitaire en fonction de ces nouveaux critères.

Il est proposé d'abroger les dispositions précédentes et d'adopter les modalités de mise en œuvre de ce régime indemnitaire qui ont été soumises, pour avis, au Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 6 avril 2009.

La réflexion menée a été guidée par les objectifs suivants :

- Mieux reconnaître l'investissement professionnel
- Valoriser la motivation individuelle et collective des agents

Critères de versement du nouveau régime indemnitaire :

Le principe retenu est celui de la distinction de deux parts dans le montant alloué : l'une fixe, l'autre modulable en fonction de l'évaluation de l'agent.

Il s'agit ainsi de privilégier l'investissement professionnel en

récompensant le niveau de responsabilité, le présentéisme et la manière de servir.

Les niveaux indemnitaires sont définis comme suit :

- Niveau 1** : Comité de direction
- Niveau 2** : Chef de service avec technicité forte
- Niveau 3** : Chef de service ou chargé de mission
- Niveau 4** : Chef de secteur ou chargé de projet
- Niveau 5** : Chef d'équipe ou agent avec forte spécialisation
- Niveau 6** : Agent administratif, Auxiliaire de puériculture ou agent ayant un diplôme en adéquation avec le poste occupé
- Niveau 7** : Police Municipale
- Niveau 8** : Enseignant artistique
- Niveau 9** : Autres agents.

L'évaluation annuelle permet d'établir un chiffre qui détermine le pourcentage de la part modulable qui sera attribuée à l'agent chaque année.

La part fixe et la part variable sont définies par cadres d'emplois et niveaux de responsabilité.

Pour permettre à chaque agent de chaque filière (administrative, médico-sociale, sociale, animation, culturelle, police municipale, technique), en fonction de son cadre d'emploi et de son niveau hiérarchique de bénéficier d'un régime indemnitaire comprenant une part fixe et une part variable, il a été décidé d'affecter certaines primes au calcul de la part fixe ou de la part variable en fonction de leur définition réglementaire.

Modalité de mise en œuvre

> Bénéficiaires

Agents titulaires et stagiaires, à temps complet et non complet,

primes et indemnités calculées au prorata du temps de travail des agents.

Agents non titulaires de droit public en fonction depuis plus de douze mois en continu et les collaborateurs de cabinet, à l'exception des assistantes maternelles et des contrats de droit privé.

> Attributions individuelles

Les montants individuels de la part variable pourront être modulés, dans les limites maxima autorisées par les textes, en fonction du niveau hiérarchique et des critères d'attributions définis dans la délibération du 29 janvier 2009.

La révision (à la hausse ou à la baisse) de ces taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

Le régime indemnitaire des agents titulaires à temps non complet est calculé sur la base de leur taux d'emploi. Les heures complémentaires qu'ils effectuent ouvrent droit à régime indemnitaire au prorata du nombre d'heures complémentaires réalisées, à concurrence d'un temps complet dans le mois.

Lorsqu'un agent d'exécution, n'appartenant pas à l'encadrement, assume des responsabilités entières d'un service en l'absence du responsable du service concerné, il lui est attribué le niveau de régime indemnitaire correspondant, au prorata temporis, dès lors que la période de remplacement est au moins égale à 3 jours consécutifs.

Modalités de maintien et suppression

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de congés syndicaux,

congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, ou congés d'adoption, ainsi que les absences nécessitant une hospitalisation tels que maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, d'accident du travail, pour une durée maximum d'un an.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées en cas d'indisponibilité ne nécessitant pas une hospitalisation, impliquant une absence pour état pathologique de congé maternité, maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, d'accident du travail.

Périodicité de versement

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Clause de revalorisation

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire. Ces dispositions feront l'objet d'un arrêté individuel, pris sur proposition du Directeur Général des Services.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, abroge les dispositions du précédent régime indemnitaire et adopte le nouveau régime indemnitaire des agents publics communaux titulaires et non titulaires, par 22 voix pour et 7 voix contre (M. Boucand, Mme Windal, Mme Sens-Méyé, Mme Debras, M. Rudio, Mme Enselme, M. Camatte)



Vue aérienne du Quartier St. Philippe

URBANISME : DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, au même titre que le rapport de présentation, le règlement et les annexes, constitue une pièce obligatoire du dossier de Plan Local d'Urbanisme.

Ce document a pour objet d'exprimer le projet global d'organisation du territoire communal. Il résulte d'un diagnostic territorial et des choix opérés par la commune pour le développement, l'aménagement et la préservation de son territoire.

Le PADD est fondé sur quatre grands objectifs :

1. Préserver et valoriser un environnement exemplaire
2. Se loger et vivre ensemble
3. Affirmer Biot comme un partenaire économique incontournable
4. Mieux circuler et pouvoir stationner

Pour chacun de ces objectifs, sont ensuite déclinées plusieurs orientations stratégiques. Les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols contenues dans le règlement du PLU seront fixées en cohérence avec le PADD.

Le Conseil Municipal considérant le document de présentation du PADD, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

PREVENTION DES RISQUES NATURELS : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVE- GARDE

L'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS, dans ce qui suit). Le dispositif, précisé par le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005, rend obligatoire la mise en place d'un PCS dans

les communes concernées par un plan de prévention des risques.

La commune de Biot, exposée à plusieurs types de risques, doit élaborer son PCS.

Les risques qui concernent Biot font l'objet de divers documents, tels que :

- le dossier communal synthétique (DCS) sur les risques naturels et technologiques concernant la ville de Biot, établi par les services préfectoraux le 6 novembre 1998 ;
- le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), établi par le préfet du département ;
- l'étude géologique et géotechnique du 21 septembre 1993 réalisée par le CETE, qui délimite les zones à risques géologiques (Issarts/Baume) ;
- les plans de prévention des risques inondations (PPRI) et incendies de forêt (PPRIF) approuvés respectivement par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1998 et du 23 juin 2008 ;
- l'expertise géologique «mouvements de terrain» concernant le versant Est du Village du 23 février 2005.

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population [...] » (extrait de l'article 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile).

ELABORATION, INCIDENCES ET RÉVISION DU PCS

Le projet de PCS s'est attaché à atteindre les objectifs principaux suivants :

1 – Diagnostiquer les aléas et les enjeux : définir le plus précisément possible les phénomènes prévisibles (connus), leur emprise sur le territoire et les enjeux concernés (établissements sensibles menacés...) ;

2 – Etablir un recensement des moyens matériels et humains pour mettre en place le dispositif de diffusion de l'alerte ;

3 – Mettre en place une procédure de réception de l'alerte au niveau de la commune pour qu'elle soit capable de réagir de jour comme de nuit ;

4 – Mettre en place un dispositif efficace de diffusion de l'alerte des populations : peu importe les moyens employés, l'essentiel étant que la commune s'assure qu'elle est capable de diffuser l'alerte à l'ensemble de ses concitoyens

5 – Prévoir une fonction de commandement du dispositif. L'objectif consiste essentiellement à assurer un suivi de la situation, à centraliser les informations et décisions, mais également à maintenir un lien permanent avec les autres intervenants ;

6 – Réaliser l'information préventive des populations (DICRIM) en lien avec le PCS (peut se faire avant, pendant ou après le projet PCS) ;

7 – Etablir un recensement des moyens matériels et humains (annuaire, logistique, hébergements...) ;

Outre la sauvegarde des personnes et des biens et la protection de l'environnement, le PCS vise à minimiser les effets de la crise et à faciliter la restauration de l'ensemble des activités dans les délais les plus brefs. C'est pourquoi, dans un second temps, la commune s'efforcera de développer le PCS vers les objectifs complémentaires suivants :

8 – Mise en place d'une organisation nominative de gestion d'un évènement : organigramme définissant des rôles précis entre différentes cellules et élaboration de fiches «actions» (logistique, hébergement, communication...).

9 – Création d'un outil d'aide à la gestion de l'évènement plus abouti. Ce document doit aller au-delà des annuaires et procédures décrites dans les étapes 3, 4 et 5.

10 – Elaboration d'éléments complémentaires du DICRIM en lien étroit avec le PCS allant au-delà des consignes générales : affichage de consignes spécifiques, adaptées, issues des réflexions PCS.

11 – Mise en place de réunions d'information du public pour informer la population sur les risques, les consignes, le rôle des différents intervenants (service de secours, commune...).

12 – Mise en place des exercices d'entraînement et des modalités de maintien à jour de l'outil élaboré.

13 – Participation à des exercices de plus grande ampleur (exercices préfectoraux) ou faisant participer la population.

14 – Création d'outils permettant le retour d'expérience en cas de sinistre ou suite aux exercices.

Ce plan communal de sauvegarde a été élaboré par les services

municipaux. Afin de disposer d'un plan opérationnel permanent, le PCS sera mis à jour et révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, ainsi que des modifications apportées aux éléments du dispositif opérationnel.

La délibération n°4-01 du conseil municipal du 26 mars 2008, détaillait les différentes implications du PCS notamment en matière d'équipement ou de dispositifs opérationnels ; trois dispositifs principaux caractérisent l'aspect opérationnel du PCS :

- **La définition des critères objectifs de déclenchement des alertes :**

Exemple : l'alerte «inondation» : Le PCS propose que l'alerte «inondation» soit déclenchée et évolue selon les dispositions suivantes :

- **La pré-alerte est déclenchée** par le bulletin d'alerte Météo de la Préfecture ;

- **L'alerte de niveau 1** est déclenchée par la cellule de crise municipale sur information du service de la protection civile de la ville d'Antibes, lequel se réfère aux indications du pluviomètre du quartier des Semboules ;

- **L'alerte de niveau 2** est déclenchée par la cellule de crise municipale sur information du service de la protection civile de la ville d'Antibes, lequel se réfère aux indications du limnimètre de La Brague implanté au droit du pont de la RD 604 sur La Brague (commune de Valbonne - la Veirière).

- **L'alerte et l'information de la population :**

La commune va s'attacher les services d'une société spécialisée en mesure de diffuser un message de vigilance ou d'alerte à un grand nombre de foyers en peu de temps (de l'ordre de 1000 foyers en 10 min). A noter également, que la sirène du quartier de Sarène va

être remise en fonctionnement après plus de 20 ans d'interruption.

- **Les moyens de veille et d'intervention :**

La commune a constitué une équipe d'intervention technique de 8 personnes, qui pourra être d'astreinte à chaque alerte.

CONTENU DU PCS - COMMUNICATION DU PCS - LE DICRIM

Le PCS se présente sous la forme d'un classeur constitué de plusieurs parties :

- **Une présentation du plan communal de sauvegarde comprenant**

le cadre réglementaire, l'élaboration et la révision du plan, les objectifs, les responsabilités liées au PCS, les risques concernés par le PCS (inondations, feux de forêt, mouvements de terrains, séismes, événements climatiques et météorologiques exceptionnels, accidents de transport de matières dangereuses, risques sanitaires, risques terroristes.

- **Les dispositions générales comprenant :**

la cellule de crise municipale, l'alerte, l'évacuation et l'hébergement, la prise en charge des victimes décédées, la levée du dispositif, le retour à la normale.

- **Les dispositions spécifiques à certains risques**

L'identification des moyens communaux (moyens humains, diffusion de l'alerte, logistique lourde, logistique légère, hébergement et restauration

- **Annuaire de crise**

Les plans suivants sont annexés au PCS :

- plan cadastral de la commune.
- plan de zonage du PPRIF
- plan de zonage du PPRI avec

situation des enjeux et des points de surveillance des cours d'eau.

Rappel des dispositions du DICRIM/ délibération du conseil municipal du 26 mars 2008 :

«Le DICRIM est un document qui doit obligatoirement être réalisé par le Maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concernent, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage organisée par le Maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple). Il convient donc que la commune élabore également son DICRIM. Cette démarche sera effectuée en interne par les services municipaux. Ce document fera l'objet d'une campagne de communication dans le cadre de laquelle il sera diffusé sous la forme d'une plaquette d'information distribuée à la population. Une affiche sera également élaborée et affichée dans les lieux et établissements publics.»

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve, préalablement à son adoption par arrêté du Maire, le Plan Communal de Sauvegarde joint à la présente délibération.



LE GUPIL EST FIER DE SON SUCCÈS !

Restauration Scolaire, Garderie, Etudes Surveillées, Accueil du Mercredi, Accueil de loisirs de l'été
 ► 59% de préinscriptions en ligne ; c'est un pari réussi !

25% des familles ont déjà souscrit le contrat d'engagement au paiement dématérialisé. Elles pourront donc accéder à leur facture sur l'Espace Famille dès le 15 juillet et la régler en ligne ou par prélèvement automatique avec à la clé une réduction de 10€ sur la dernière facture de

l'année scolaire. Continuez à vous informer sur www.biot.fr et pensez à transmettre au GUPIL votre email à jour pour nous permettre d'échanger ! Toute l'équipe du GUPIL vous remercie de ce plébiscite et reste à votre écoute.

Engagez-vous avec le GUPIL dans le développement durable et notamment dans l'économie de papier en vous abonnant aux factures électroniques directement sur l'Espace Famille.



L'équipe du GUPIL

AGENTS COMMUNAUX

Un régime indemnitaire ambitieux basé sur l'implication individuelle et collective
 (délibération du 16 avril 2009)

La revalorisation des traitements des fonctionnaires est calquée le plus souvent sur la situation des agents de l'Etat. **Pour les collectivités territoriales, la marge de manœuvre réside dans le régime indemnitaire**, constitué des primes qui abondent la rémunération principale des agents publics et regroupe les primes liées au grade d'une part et les indemnités pour sujétions particulières d'autre part. Le **principe de parité** caractérise l'attribution de cette rémunération complémentaire facultative puisque chaque collectivité peut définir librement, par délibération, le régime indemnitaire applicable à ses agents dans la limite de celui dont bénéficie les agents de l'Etat, sur la base des équivalences établies par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les conclusions de l'audit organisationnel de 2008 nous ont fortement interpellés sur l'absentéisme à Biot, induisant une désorganisation des services et des conséquences financières non négligeables pesant sur les administrés puisque chaque jour 20 personnes à temps complet

Années	Accident de travail	Maladie ordinaire	Maternité	Longue maladie	Maladie de longue durée	Total	Coût de l'absentéisme
2007	685 jours	3245 jours	742 jours	90 jours	0 jour	4762 jours	500 000 €
2008	464 jours	2769 jours	560 jours	674 jours	63 jours	4530 jours	420 000 €

sont absentes.

L'ancien régime indemnitaire du 24 mars 2004 caractérisait un manque d'ambition et une certaine passivité, avec une part fixe à 75 % sans tenir compte, ni du présentéisme ni de l'implication du personnel, ce qui donnait le sentiment aux agents de ne pas distinguer les éléments méritants des autres, puisque c'était pareil pour tous. De plus, ce régime indemnitaire ne respectait pas la réglementation sur les cadres d'emploi et ne prenait pas en considération les particularités de certaines filières.

Nous avons souhaité nous conformer à la loi et changer la règle du jeu en instituant, dans un premier temps, un nouvel organigramme avec 17 responsables de service contre 36 auparavant et, dans un second temps, un système d'évaluation transparent et objectif des agents, sur la base de nouveaux critères votés par le CM en janvier 2009. Enfin, nous avons défini un système d'attribution du régime indemnitaire selon ces nouveaux critères.

Le taux d'absentéisme annuel à Biot est de 8,4 % pour l'année 2007, alors qu'il est de 8 % au niveau national et de 4 % dans le secteur privé. Il est important de noter que ce taux plafonne à 4 % en Europe. L'absentéisme est un cauchemar pour les collectivités territoriales obligées de réorganiser la charge de travail des agents et induit fatalement une source de démotivation pour les collègues ; il est indispensable de ne pas faire d'amalgame en dénonçant les absences en bloc puisqu'il existe un taux d'absentéisme structurel incompressible de 4 %, comme nous pouvons l'avoir en Grande Bretagne ou en Allemagne, au-delà duquel cela devient le symptôme d'un ou plusieurs problèmes dans la collectivité. Aujourd'hui, à Biot ce problème relève de l'absence pour maladie ordinaire (en cas de maladie dûment constatée mettant l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, ce dernier est placé de droit en maladie ordinaire. Ce congé est à distinguer de 4 autres types de congés : la longue maladie, la maladie de longue durée, l'accident de service ou la maladie

ayant une cause exceptionnelle) : voir tableau.

Ces chiffres ne laissent pas indifférents et il est de notre responsabilité de réguler et réduire l'absentéisme pour maladie ordinaire.

Depuis le 1^{er} mai 2009, les primes et indemnités ont cessé d'être versées dès le 1^{er} jour d'absence en cas d'indisponibilité de l'agent ne nécessitant pas une hospitalisation, ou impliquant une absence pour état pathologique de congé maternité, maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, d'accident du travail. Ce qui se traduira dès le 1^{er} janvier 2010,

Années	Accident du travail	Maladie ordinaire	Maternité	Longue maladie	Maladie de longue durée
2007 (Biot)	14%	68%	16%	2%	0%
2008 (Biot)	10%	61%	12%	15%	2%
Nation	7%	42%	16%	27%	8%

par un régime indemnitaire tenant compte du présentisme. Ainsi et pour encourager les agents, le budget primitif sera augmenté d'environ 76 000 €, soit une revalorisation pour le personnel de 14,75 %.

Notre objectif est donc de faire du régime indemnitaire un outil de management en reconnaissant mieux l'investissement professionnel

et en valorisant la motivation individuelle et collective des agents.

• **Sylvie SANTAGATA**
1^{ère} adjointe au maire,
Déléguée au Personnel, à la Population et à la Vie Associative

LES INVESTISSEMENTS

Les investissements, moteurs de l'activité économique et très attendus des Biotois, sont lancés !

Compte tenu de la situation économique difficile actuelle, le gouvernement a mis en place différents dispositifs dans le cadre d'un plan de relance. Au niveau des Communes, cela se traduit cette année par un soutien de l'investissement à travers une avance de trésorerie liée à l'anticipation du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée). En cette période particulière, cette importante avance de trésorerie apporte une aide au soutien du tissu local.

Chaque année, la collectivité perçoit la part de TVA qu'elle a payée sur les investissements qu'elle a réalisés deux ans plus tôt (cette recette est intitulée : Fonds de Compensation de la TVA - FCTVA).

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif et s'inscrire dans cette dynamique, la Commune de Biot a signé une convention avec l'Etat et s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009. L'objectif en contrepartie, est de pouvoir récupérer la même année le remboursement de l'équivalent de deux années de versements de ce FCTVA, soit la somme de : 650 000€.

De ce fait, la Commune a ouvert

un budget d'investissements de plus de 6 500 000€, alors même que les investissements avaient pris un retard important au cours des dernières années (la moyenne annuelle d'investissement au cours des 7 dernières années n'a été que de 3 464 000€).

Notre politique dynamique d'investissement est axée principalement sur les grands projets attendus par les Biotois :

- La sécurité des personnes et des biens à travers les aménagements liés au PPRIF et à la prévention des inondations.
- Le lancement de la vidéosurveillance.
- L'acquisition foncière de terrains stratégiquement liés à nos projets ci-dessus, ou nécessaires à la réalisation de parkings.
- L'avant-projet des parkings Bâchettes et Saint-Jean.
- Les plans pluriannuels de rénovation des voiries, y compris la sécurisation de cheminements piétons et des réseaux.
- Le plan pluriannuel d'extension du réseau d'assainissement (Vallée Verte, Olivaie, Issarts, Soulières, Castagnes, Saint-Claude) et renforcement des réseaux d'eau (réservoir bois Fleuri).
- L'enfouissement des déchets, des réseaux d'eau potable et électriques.
- La rénovation du stade de foot Pierre Bel et l'extension du club de Tennis.



- La création d'un guichet unique baptisé « GUPH », d'une mairie annexe et des locaux de la police municipale, à l'Espace Saint-Philippe.
- La mise en valeur du Centre Historique, la réhabilitation du presbytère.

Tous ces projets sont inscrits au budget pluriannuel. Nous les mènerons à terme rapidement, avec la ténacité et la détermination qui nous guident.

• **Nicole Petrelli**
Adjointe aux finances et au CCAS

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Lors des derniers conseils municipaux (mars et avril 2009), la municipalité a délibéré sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS est un outil organisationnel destiné à soutenir la population et protéger les biens en cas d'évènement grave exceptionnel.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Trois dispositifs principaux caractérisent l'aspect opérationnel du PCS de Biot :

1) Les moyens de veille et d'intervention :

La commune a constitué une équipe d'intervention technique de plusieurs personnes, qui sera d'astreinte à chaque alerte émise par la préfecture.

2) L'alerte et l'information de la population :

En premier lieu, la sirène d'alerte va être remise en fonctionnement après plus de un grand nombre de foyers en panne d'interruption. Dans un second temps la commune pourra s'attacher les services d'une société spécialisée qui sera en mesure de diffuser un message de vigilance ou d'alerte à un grand nombre de foyers en peu de temps.

3) Exemple de critères objectifs de déclenchement des alertes pour une inondation :

Le PCS propose que l'alerte «inondation» soit déclenchée et évolue selon les dispositions suivantes

- **Pré-alerte déclenchée par le bulletin d'alerte Météo de la Préfecture** ; à cette étape la population concernée par le risque inondation (dans le périmètre des zones inondables) est informée, soit par appels téléphoniques en masse, soit par déclenchement de la sirène d'alarme ;

- **Alerte de niveau 1** : déclenchée par la cellule de crise municipale sur information du service de la protection civile de la ville d'Antibes, lequel se réfère aux indications du pluviomètre du quartier des Semboules ;

- **Alerte de niveau 2** : déclenchée par la cellule de crise municipale sur information du service de la protection civile de la ville d'Antibes, lequel se réfère aux indications du limnimètre de La Brague implanté au droit du pont de la RD 604 sur La Brague (commune de Valbonne - la Veirière).

Les éléments permettant l'information du public sur les risques auxquels ils sont exposés seront déclinés dans le prochain Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Les organigrammes qui définissent la composition de la cellule de crise municipale et le schéma d'alerte des services municipaux sont les suivants : *tableau page suivante*



FÊTE NATIONALE MERCREDI 14 JUILLET

Programme (entrée libre) :

PONT VIEUX :

- 18h30 : **Inauguration de la statue** « Le Templier » réalisée par le sculpteur *Charles Cermolacce* en commémoration du 800^{ème} anniversaire de la Donation de Biot aux Templiers

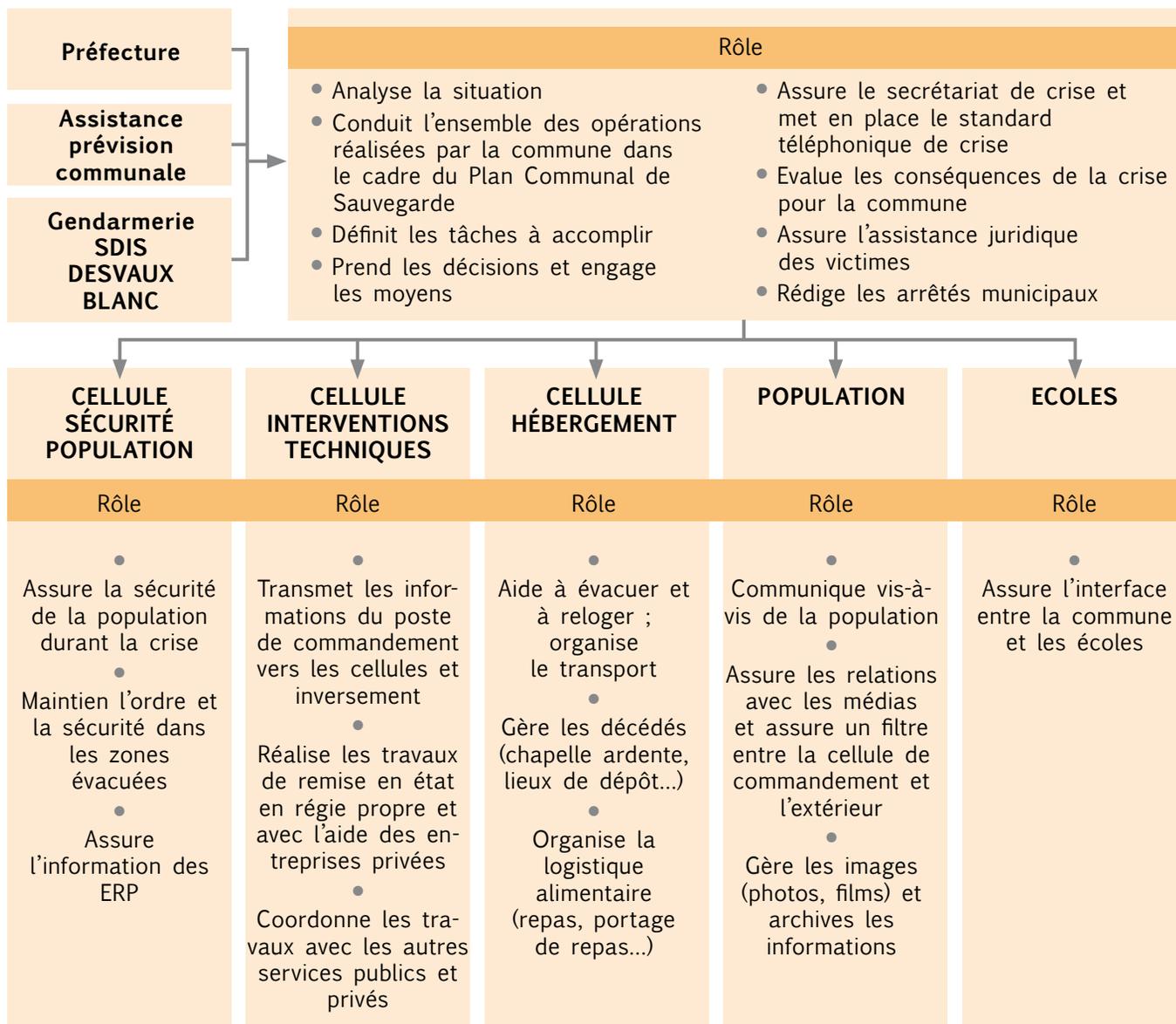
JARDIN FRÉDÉRIC MISTRAL :

- 20h : **Concert** proposé par l'orchestre d'Harmonie Antibes Juan-les-Pins
- 21h : **Cocktail dînatoire**
- 22h : **Projection sur grand écran** du film « Biot et les Templiers 1209-2009 » réalisé par Bruno Lecouf (durée 30 minutes)

VENTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX

La Mairie de Biot procède à la mise en vente de véhicules réformés. Les personnes intéressées sont priées de télécharger le Règlement de Vente sur le site de Biot, www.biot.fr

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE



ONF MÉDITERRANÉE

Depuis le mois d'avril dernier, les services de l'Agence ONF des Alpes-Maritimes et ceux de l'Agence du Var fusionnent pour former l'Agence interdépartementale Alpes-Maritimes/Var. Dans le cadre de cette fusion, deux structures spécialisées dans les domaines des travaux (Agence Travaux Méditerranée) et des études (Bureau d'Études

Territorial) ont été créées. **Les nouveaux interlocuteurs pour la commune de Biot sont :**

- **M. Jean-François Trabac** (rattaché à l'UT Estérel) : 06 16 43 73 88
- **M. Philippe Renaud-Bezot** (responsable) : 04 94 82 78 00 / 06 16 17 78 53



TRAVAUX

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CHAUSSÉES ET RÉFECTION DES RUELLES ANCIENNES : LES TRAVAUX AVANCENT !

Nous poursuivons la remise à niveau de l'état de nos chemins et de nos voies sur la commune. Dans le cadre du programme d'entretien et de renforcement des chaussées 2009, les zones les plus dégradées et compromettant la sécurité des usagers du chemin des Issarts et du chemin de La Baume ont été rénovées au cours du mois de mai par l'entreprise Nardelli. Un reprofilage des plateformes, suivi d'une couche de roulement en enrobé à chaud ont ainsi permis de restructurer la couche de base de la chaussée, d'imperméabiliser l'assise et d'unifier l'ensemble des sections traitées.

Des grilles d'évacuation des eaux ont été mises en place et les tampons des regards ont été remis à niveau. Enfin, le marquage au



Chemin des Issarts, avant travaux



Chemin des Issarts, après travaux

au sol du chemin de la Baume a été réalisé.



Avenue de la Baume, après travaux



AVENUE DE LA BAUME

La plus importante réalisation de ce programme consistera, d'une part, à réaliser un tapis neuf permettant de traiter les défauts de structure du chemin des Fauvettes avant la fin de l'été et d'autre part, à effectuer une

nouvelle couche de roulement sur le chemin de Roquefort, dès le mois de septembre. Il faut préciser que ces travaux s'inscrivent dans la continuité du renforcement du réseau d'eau potable actuellement en cours de réalisation.

Le centre historique n'est pas oublié. Une rénovation du revêtement

de sol la rue Plus Basse et une partie de la rue des Tines (où se situait un affaissement important et dangereux sous voûte) a été effectuée par l'entreprise Pierre Maçonnerie.

LA VILLE DE BIOT RÉCOMPENSÉE POUR LA QUALITÉ DE SA COMMUNICATION

La Ville de Biot a participé au concours Evillementiel, prix de l'événementiel des communes, organisé par les étudiants du MBA Communication (Master of Business Administration) et de l'EFAP (Ecole des Métiers de la Communication). Ce prix récompense les meilleures actions de communication réalisées par les villes françaises.

Pour l'occasion, la commune a présenté son dossier de candidature sur la manifestation « Biot et les Templiers 1209-2009 » qui s'est déroulée les 27, 28 et 29 mars derniers. Cet événement, date anniversaire de l'arrivée des Templiers à Biot, a connu un vif succès grâce à une programmation festive et culturelle de grande qualité (reconstitution, conférences, chasse au trésor, concert, tournois, scènes de combats...).

Suite à cette candidature, **Biot a remporté le prix Evillementiel 2009** dans la catégorie culture pour les villes de moins de 15 000 habitants.

Des professionnels de la communication, des journalistes et des personnalités politiques ont constitué le jury chargé de décerner ce prix en jugeant la Ville sur la création, l'usage et la créativité des moyens de communication, l'importance des retombées presse, les nombreux visiteurs et l'impact que cet événement a eu sur les habitants, grâce à une communication cohérente et attractive. L'ensemble de la stratégie de communication visant à promouvoir la manifestation « Biot et les Templiers 1209-2009 » a entièrement été conçu par le service communication de notre commune :

- **un plan de communication efficace**, réalisé avec un budget optimisé au maximum et permettant de toucher un large public,

- **la création de l'identité visuelle de la manifestation** déclinée sur différents supports de communication (affiches, dépliants, encarts presse, programmes...),
- **la gestion des relations presse** (conférence de presse, diffusion du dossier de presse aux médias).

*Une campagne
« 100 % made in Biot » !*

Christine Pelissier, élue à l'événementiel, a été accueillie le 26 mai à Paris par Rachida Dati Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et Maire du 7^{ème} arrondissement, pour assister à la cérémonie de remise des prix et recevoir ce trophée Evillementiel 2009. Il s'agit manifestement d'une belle récompense pour Biot et d'une indéniable reconnaissance du travail effectué par le service communication.



Intervenants sur la manifestation "Biot et des Templiers 1209-2009"



Le service communication accompagné de Nadine Pédemarie

“ L'AMICALE BIOTOISE DES ANCIENS COMBATTANTS A CÉLÉBRÉ LE 8 MAI 2009

Après avoir déposé une gerbe de fleurs au Monument aux Morts de Biot, nous nous sommes rassemblés au restaurant « La Toscane » à Antibes.

Monsieur le Maire et Monsieur Béhier, Conseiller Municipal étaient présents pour ce repas auquel ont participé 65 personnes, anciens combattants et amis.

« Cricri », notre musicienne, a animé cette journée ; une occasion pour fêter également deux joyeux anniversaires à Eliane et Bruno. Au cours du repas, lors d'une loterie, des lots ont été donnés

par les commerçants de Biot. Nous les remercions de leur générosité ainsi que toutes les personnes ayant assuré l'organisation de ce repas et la réussite de cette journée.

A bientôt pour la journée du 11 novembre.

Le Président,
André Fortuné



SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BIENVENUE À UN NOUVEAU COLLABORATEUR AU SEIN DU CCAS

Le CCAS de Biot a étoffé son équipe en recrutant Jean-Guy Lecomte, qui a pris ses fonctions de responsable adjoint chargé notamment du management de l'ensemble du personnel administratif et opérationnel, de l'optimisation de l'organisation administrative, du logement social, de la supervision des actions de solidarité et des dispositifs de maintien à domicile.



J.-G. Lecomte, responsable adjoint du CCAS

Nous lui souhaitons la bienvenue.

RSA (Revenu de Solidarité Active)

Renseignements pratiques ce nouveau dispositif est entré en vigueur au 1er juin 2009, en remplacement du RMI (Revenu Minimum d'Insertion). Pour plus d'informations, les administrés peuvent consulter le site Internet de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et télécharger les documents utiles pour constituer un dossier, voir si leur situation correspond aux critères d'ouverture de droits.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un accueil téléphonique pour le RSA, une ligne téléphonique est également mise à disposition : 04 89 04 22 27.

Lien Internet de la CAF pour réaliser la simulation des droits :

<http://www.caf.fr/wps/portal/particuliers/testrsa>

Lien CAF pour télécharger le formulaire de demande :

<https://www.caf.fr/pdf/rsa2.pdf>

Lien CAF pour télécharger le formulaire de demande complémentaire :

<https://www.caf.fr/pdf/rsa2.pdf>

Accès Internet :

Les personnes ne disposant pas de poste informatique peuvent aussi se rendre, sur rendez-vous, au centre multimédia de Biot (7 rue des Bâchettes), ou s'adresser au CCAS (6 bis rue du Chemin neuf), qui peut mettre un poste à disposition.

Action de prévention Santé :

se prémunir des risques d'une canicule.

Le CCAS a adressé un courrier aux seniors biotois pour les alerter sur les risques sanitaires induits par les effets d'une canicule et leur proposer de s'inscrire sur un registre afin de bénéficier d'un accompagnement pendant une éventuelle période de crise.

Ce registre est ouvert à toutes les personnes âgées isolées ou de santé fragile souhaitant être en lien avec le CCAS. Afin d'assurer une prise en charge adaptée à la situation, le CCAS assurera une veille sanitaire en déclenchant des appels téléphoniques ainsi que des visites à domicile, suivant le niveau d'alerte transmis par les services préfectoraux.

Par solidarité, il est conseillé à tous les administrés de rappeler ce dispositif aux personnes concernées dans leur entourage, ou bien de signaler une situation directement au CCAS.

Un site Internet est à la disposition du public :

<http://www.inpes.sante.fr/index>

[asp?page=10000/themes/canicule/canicule.htm](http://www.caf.fr/wps/portal/particuliers/testrsa?page=10000/themes/canicule/canicule.htm)

APPEL AU BENEVOLAT :

le CCAS propose l'organisation d'une équipe de bénévoles, visiteurs de courtoisie auprès de ces personnes âgées.

Toutes les bonnes volontés seront accueillies pour participer à des réunions d'information et de discussion afin d'harmoniser ces élans de solidarité.

Les après midi d'été au Foyer-Rencontre du Club « Destination Retraite ».



Atelier de couture - CCAS

Le foyer met sa salle climatisée à la disposition des seniors entre 11h et 17h et offre la possibilité de prendre un repas, au prix de 5€ par personne.

Pendant le temps libre de l'après-midi, des activités et animations seront proposées gracieusement : Lecture à thème et poésie ; atelier créatif ; atelier couture et patchwork ; chants ; danses ; jeux de société.

Une collation sera offerte aux participants.

Rappelons que l'atelier informatique est maintenu cet été, organisé en 2 groupes (débutants et initiés). Des stages d'initiation seront

proposés les lundis et mardis matins. **Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de l'accueil du CCAS** (6 bis rue du Chemin neuf).

L'atelier reprendra ensuite ses cours de septembre 2009 à juin 2010. Les inscriptions sont enregistrées dès à présent.

Les personnes intéressées par ces activités sont invitées à s'inscrire dès que possible auprès du CCAS.

Les activités des cours de gym et des séances de yoga reprendront au sein de l'Espace des Arts et de la Culture dès la mi-septembre pour les seniors biotois.

Le yoga est une discipline qui développe la souplesse et la maîtrise du corps pour une meilleure forme physique et psychique, par des mouvements et postures de relaxation et des exercices respiratoires, afin de mieux lutter contre

Les activités du Club

inscriptions pour le dernier trimestre 2009 auprès du CCAS

Activité yoga	Activité gym douce	Activité gym douce	Atelier informatique	Atelier informatique	Atelier créatif	Atelier couture	Atelier écriture	Généalogie
Lundi	Mardi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mardi	Lundi	Mercredi	3 ^{ème} Vendredi
15h à 16h15	15h à 16h	15h à 16h	9h30 à 11h30	10h à 12h	14h à 17h	14h à 17h	14h30 à 16h30	14h à 17h

les stress de la vie quotidienne.

La gymnastique douce propose des exercices d'assouplissement et de tonicité, encadrés par un kinésithérapeute, destinés à améliorer l'équilibre et le forme physique des participants.

La participation aux **activités gym et yoga** s'élève à un montant de **49 € par trimestre**. L'application d'un quotient familial, sur présentation du dernier avis d'imposition, peut permettre une tarification dégressive, sur présentation du dernier avis d'imposition.

Les rencontres du Cercle de généalogie reprendront également de septembre à décembre.

Ces rencontres sont animées tous les troisièmes vendredis du mois, par un membre de l'association « Le cercle généalogique de Nice ». Les personnes désireuses d'adhérer à cette association pourront contacter directement **Mme GRIMOULT au 04 93 54 52 10**.

Activités gratuites pour les seniors biotois : les ateliers créatifs, couture, écriture et informatique sont ouverts gratuitement aux seniors biotois sur inscription afin de constituer des groupes.

LES ANIMATIONS

Un séjour dans la région des lacs italiens du 14 au 17 septembre 09 offrira l'occasion de découvrir de magnifiques paysages verdoyants et reflétant la quiétude. Au cours de ce voyage, les participants découvriront tour à tour le Lac majeur et ses îles Borromées : Isola Bella, Isola Madre, l'île des pêcheurs, puis le lac de Lugano, le lac de Côme et enfin le lac d'Orta.

La participation est de 501€ par personne comprenant le transport en autocar grand tourisme à partir de Biot, les excursions et visites, le logement chambre double en hôtel 4 étoiles, les boissons au repas et assurances comprises.

Judi 10 septembre 2009 : journée libre sur Entrevaux et sa région

Visite de la cité médiévale en Haute Provence, construite sur un éperon rocheux dont les fortifications sont

parcourues par les méandres du Var. Entrevaux fut fortifiée par Vauban sur l'ordre de Louis XIV en 1690. L'accès à la citadelle est assuré de manière originale par 9 rampes en zigzag.

Le village garde de son glorieux passé un patrimoine architectural exceptionnel.

BIOT TERRE DE CENTENAIRES !

Le 9 mai dernier, Thérèse Lacarrière a soufflé ses cent bougies.

Pour l'occasion, Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, était aux côtés de la famille Lacarrière, pour souhaiter un joyeux anniversaire à la deuxième centenaire de la ville (qui rejoint ainsi Alice Carles au rang des doyens biotois).

Plus de quatre générations étaient présentes pour célébrer ce siècle

Forfait transport : 8.30 € par personne.

CCAS

«Les Glycines» 6 bis, chemin neuf
Tél. : 04 92 91 59 70

ccas@biot.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

des bureaux de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.



Thérèse Lacarrière et Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot.

traversé, marqué de grands bouleversements vécus avec courage.

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

« GOLF PANORAMA »

Le quartier de Saint-Philippe accueille de nouveaux arrivants depuis fin avril dans le cadre du programme « GOLF PANORAMA », composé de logements en accession à la propriété et de 17 logements conventionnés.

L'attribution a été effectuée selon des critères bien définis : respect du plafond de ressources, qui doivent être suffisantes pour pouvoir s'acquitter du loyer (la part du loyer ne peut excéder 30 % des revenus du ménage), ancienneté de la demande et taille du logement demandé par rapport à la composition de la famille, habiter ou travailler sur la commune et bien sûr l'urgence.

10 appartements, 3 T2, 5 T3, 2 T4 ont été attribués. Ce travail a été porté à l'approbation de la commission municipale d'élus de toutes les tendances. Les attributions ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité. La commission logement de la CASA et le bailleur ont validé les choix de notre commune.

Les 7 autres appartements concernent les contingents Préfecture, le Conseil Général et le 1% patronal :

- **Le contingent Préfecture** bénéficie à des personnes expulsées de leur logement ou en situation de précarité. Des appartements sont aussi attribués à des fonctionnaires.
- **Le contingent Conseil Général** est réservé à des fonctionnaires.
- **Le contingent 1% patronal** concerne les salariés des entreprises qui y cotisent.

Le service logement enregistre aujourd'hui 149 demandeurs de logements sociaux, dont 75 environ,



résident sur la commune. Un programme Logiam (1% patronal) est en cours d'achèvement au Quartier des Soulières. 16 logements de 3-4-5 pièces doivent être livrés à l'automne.

Dans le cadre de la loi SRU, les communes doivent disposer de 20 % de logements sociaux.

Le territoire de Biot compte au 1^{er} janvier 2008, 3 885 Résidences Principales et 263 Logements locatifs sociaux, soit 6,77 %, soit un déficit à l'heure actuelle, de 514 logements sociaux.

Le futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) prévoit plusieurs programmes :

- 10 aux Bâchettes
- 30 au quartier des Horts
- 28 à Saint-Julien Nord

Avec la collaboration des bailleurs sociaux et de l'Etat, la CASA, qui a

la compétence de ces réalisations, nous permettra de constituer le parc de logements nécessaires à notre population.

En tant qu'élue déléguée au logement, je reçois sur rendez-vous le vendredi après-midi, toutes les personnes désirant me rencontrer, afin de les accompagner dans leurs démarches. Le service logement est en charge, entre autres, de l'instruction et du suivi régulier des dossiers.

• **Nicole PRADELLI**
Adjointe au Maire
Déléguée à la vie sociale
aux personnes en situation
de handicap et aux solidarités

CCAS :
Tél. : 04 92 91 59 70
Email : ccas@biot.fr

SAVOUREZ L'ÉTÉ À BIOT

Cette année, Biot vous propose une programmation estivale à la fois variée et accessible à tous. Chacun pourra en effet assister à des concerts, qui feront suite à « Biot à Musiques » : en avant-première le 18 juillet, découverte du spectacle de John Barris « Tell no tales », puis, grâce au Conseil Général des Alpes-Maritimes dans le cadre de ses soirées Estivales, deux concerts seront organisés dans notre centre historique. Le patrimoine biotois sera également à l'honneur avec les nombreuses cuissons et ateliers au Four Communal, et des visites guidées. Le théâtre s'installera le temps de quelques représentations : la troupe Antibéa présentera « Britannicus », l'ERAC (Ecole Régionale des Acteurs de Cannes), également dans le cadre des soirées Estivales, dévoilera la pièce « Les filles de Jacques », et le 21 août, la compagnie Alpha Omega effectuera une représentation de la pièce « Ils s'aiment », de Muriel Robin et Pierre Palmade. Loïc Bettini nous fera rêver avec son spectacle de marionnettes

« Voyages ». Les mordus de culture et d'art pourront également visiter l'exposition « L'art et la manière selon André Brothier, paradoxes d'une collection » à partir du 3 juillet, mais aussi découvrir la sculpture « Le Templier » de C. Cermolacce, installée au Pont Vieux. Lors des soirées cinéma du mer-

credi, des films à voir ou à revoir, du 1^{er} juillet et jusqu'au 19 août. Enfin, la saison sera clôturée par quatre jours de festivités lors de la Saint Julien, du 21 au 24 août, avec de nombreuses animations, des soirées théâtre et des bals. Une bonne façon de savourer l'été à Biot !

NAVETTE GRATUITE BIOT VILLAGE

Période de fonctionnement

du 29 juin au 6 septembre 2009,

départ toutes les 10 minutes

DU LUNDI AU DIMANCHE

de 10h à 13h et de 13h30 à 23h

Attention ! Pas de départ à 16h, 18h et 20h

Période de fonctionnement

du 7 septembre au 27 septembre 2009,

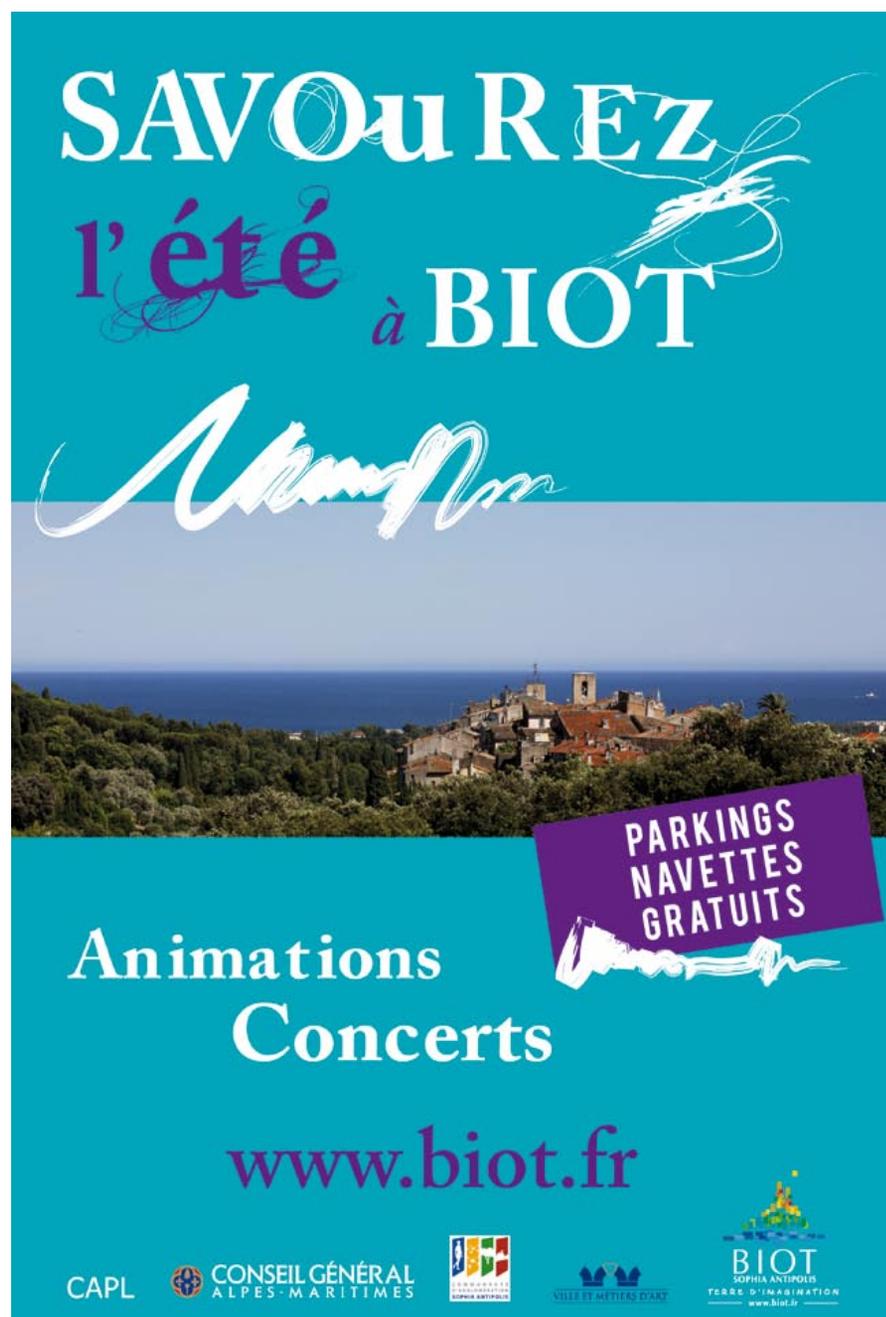
départ toutes les 10 minutes

SAMEDI : de 10h à 12h30 et de 14h à 21h

DIMANCHE : de 10h à 12h30 et de 14h à 19h

Attention ! Pas de départ à 16h et à 18h.

Circuit et informations complémentaires
www.biot.fr



SAVOUREZ
l'été à **BIOT**

Alph Omega

**PARKINGS
NAVETTES
GRATUITS**

**Animations
Concerts**

www.biot.fr

CAPL CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES VILLE ET MÉTIERS D'AZUR BIOT SOPHIA ANIMÉDIA TERRE D'IMAGINATION www.biot.fr

L'ART ET LA MANIÈRE SELON ANDRÉ BROTHIER

PARADOXES D'UNE COLLECTION

Exposition du 3 juillet au 20 septembre 2009

« Ce qui m'importe, ce n'est pas la signature, c'est que l'œuvre d'art existe »

Lino Melano

Arrivé à Biot en 1952, sa rencontre avec Mimi scelle les attaches d'André Brothier dans ce village du sud qu'il ne quittera plus. Ils ouvrent le bar tabac des Arcades en 1952. Passionnés par les arts plastiques et poussés par un souffle de joie de vivre⁽¹⁾, de beauté et d'explosion de couleurs qui caractérise l'après d'une guerre dramatique, grise et injuste à l'excès, ils montent à Paris remplir le coffre de leur 2CV d'œuvres d'artistes de La Ruche. Cet ancien bâtiment de Gustave Eiffel s'est métamorphosé en une résidence d'artistes bohèmes et insoucians, en un essaim d'artistes modernes qui vivent et créent dans ce lieu unique.

Tout commence donc avec La Ruche et l'exposition de 1960 qui regroupe les artistes Lino Melano, Bocchi, Tarabella, Rebeyrolle, Tisserand... Puis les expositions vont se succéder dans les salles de ce bar hôtel restaurant qui se transforme rapidement en une accueillante maison familiale où art et amitié sont à l'honneur.



⁽¹⁾ Les années 50, années de la reconstruction de la France, ont amené vers le sud nombre d'artistes qui souhaitaient vivre enfin dans la joie et la lumière : Picasso s'installe à Vallauris, Matisse et Chagall à Vence, et Biot de 1950 à 1955 voit Fernand Léger déambuler et travailler dans le village avec Roland Brice, son ami céramiste. Il souhaitera d'ailleurs ancrer son attachement à Biot en 1955 en

achetant le Mas Saint André, actuel site du Musée national Fernand Léger. En 1956, Lino Melano, issu de La Ruche, remporte le concours pour la création des mosaïques monumentales du Musée Léger, et s'installe aux Arcades pendant deux années. C'est là que leur amitié s'enracinera et que les premiers projets artistiques débiteront.

André Brothier organise ses expositions au gré de ses rencontres et de ses coups de cœur, et depuis plus de 50 ans, ce sont des morceaux choisis de l'art du 20^{ème} et 21^{ème} siècle qui sont offerts aux regards des Biotois. Après Melano, une rencontre majeure s'opère avec l'œuvre de Vasarely, considéré comme le père de l'Op'Art, qui montre à quel point notre collectionneur a su s'ouvrir à des tendances de l'avant-garde extrêmement osées. Face aux œuvres de Vasarely, et de son fils Yvaral, André Brothier s'émerveille encore de la complexité d'une esthétique qui a su souligner les mutations de l'image et de la perception au cours du 20^{ème} siècle. Comme tout bon galeriste, André Brothier est aussi un collectionneur averti, et de chaque exposition, il garde une trace qui constitue aujourd'hui une collection hors du commun : César, Folon, Sagasta, van Lith, Coville, Giannici, Stefel, Novaro, Villers, Ubac, Brihat... Et l'aventure continue avec le prêt de ses œuvres et la défense d'artistes contemporains tels que Kolb.

Une chance inouïe pour Biot qui peut contempler cet incroyable patrimoine artistique que nous

Mélano



La Ruche

vous proposons de découvrir sous un angle nouveau, celui d'un homme de l'art avisé interrogeant sa propre collection. Des citations questionneront les œuvres et des projections des films d'Orson Welles « Vérités et Mensonges » et « Citizen Kane » viendront étayer son propos.

■ OFFICE DE TOURISME DE BIOT

Ouvert tous les jours du 3 juillet au 20 septembre 2009.

Stefel



• LA RUCHE

C'est en 1903 grâce à la générosité du sculpteur Alfred Boucher que naît ce lieu propice à « la méditation et à la réalisation » lorsqu'il acquiert un terrain de 5000m² qu'il agrmente de la structure métallique du Pavillon des vins de Gironde conçu par Gustave Eiffel pour l'Exposition Universelle de 1900. C'est d'ailleurs la forme alvéolée de ses ateliers qui lui vaudra son nom de LA RUCHE, située dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

Dès sa création, elle abrita sculpteurs et peintres venus de toute l'Europe en leur offrant des ateliers modestes et sans confort, de grands noms comme Léger, Chagall, Braque ou Folon y ont d'ailleurs séjourné. A cette époque, elle ne comptait pas moins de 140 ateliers.

Malheureusement, LA RUCHE a failli n'être qu'un souvenir après une guerre de 14-18 dévastatrice et la mort de Boucher en 1934. C'est lorsqu'elle n'est plus qu'un vestige délabré que Paul Rebeyrolle et Francis Biras parviennent à lui redonner vie et en faire de nouveau un foyer artistique.

En 1955, les mosaïstes Lino Mélano et Luigi Guardigli arrivent d'Italie et s'y installent avec Léonard Léoni qui lui, y est né.

Les années 70 marqueront la renaissance de LA RUCHE. Fraîchement restaurée, elle accueille une nouvelle génération d'artistes, liée au Salon de la Jeune Peinture.

LA RUCHE compte aujourd'hui une soixantaine d'ateliers et a fêté en 2003 son centième anniversaire !

VILLE ET METIERS D'ART

15 et 16 mai 2009

Notre ville a participé à l'assemblée générale de l'association Ville et Métiers d'Art à NANCY, les 15 et 16 mai 2009.

La journée a commencé par la présentation des différentes actions menées au cours de l'année 2008 par l'association :

Participation au Salon du Patrimoine Culturel

au Carrousel du Louvre en novembre 2008, avec réservation d'un espace de 120 m² mis à disposition des villes labellisées « Ville et Métiers d'Art » et qui a remporté un plein succès avec plus de 20 000 visiteurs et 265 exposants. La ville de Biot était présente avec la MAMAB.



Signature d'une convention de partenariat

Ville et Métiers d'Art et Ateliers d'Art de France : afin de promouvoir la filière et de répondre aux mutations du secteur, les parties ont décidé de mettre en place des actions de promotion et de réflexion communes. Compte tenu de leur complémentarité dans leurs domaines respectifs, Ville et Métiers d'Art et Ateliers d'Art de France ont décidé de signer une convention qui définit les engagements dans le cadre de ce rapprochement.



Organisation de différentes rencontres

avec Monsieur Hervé NOVELLI secrétaire d'Etat au PME (Petites et Moyennes Entreprises). Nos professionnels de l'excellence sont très souvent fragilisés aujourd'hui, alors qu'ils contribuent au rayonnement de nos villes et de notre pays. Des actions de soutien sont à l'étude. Nos entreprises, nos emplois et l'exceptionnel savoir-faire sont en jeu.

Une visite du CERFAV (Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers) a ensuite été proposée (centre EUROPEEN DE RECHERCHES ET DE FORMATION AUX ARTS VERRIERS). Ce centre accueille des formateurs, des apprentis, et des stagiaires porteurs de projets. La plupart de nos verriers connaissent l'intérêt de cet enseignement de qualité.

Pour terminer, un dîner offert par la ville de NANCY a démontré le savoir-faire des restaurateurs de la ville dans l'art culinaire : chaque plat rendait hommage à un métier d'art.

Fort de la diversité de nos métiers d'Art, notre renommée nationale et internationale rayonne à travers le réseau. Nous souhaitons exploiter mieux encore le réseau par de nouvelles collaborations avec les villes labellisées Ville et Métiers d'Art, notamment celles du département, Vallauris, Le Cannet et Cagnes-sur-Mer.

• Nicole PRADELLI

Adjointe au commerce, à l'artisanat, à la vie sociale, aux personnes en situation de handicap et aux solidarités.



DIS-MOI, BLAISE...

Léger, Chagall, Picasso et Blaise Cendrars

27 juin - 12 octobre 2009

MUSÉE NATIONAL FERNAND LÉGER, Biot

Exposition organisée par la Réunion des musées nationaux et les musées nationaux du XX^e siècle des Alpes-Maritimes

Durant l'été les visiteurs pourront découvrir la grande exposition « Dis-moi Blaise... » qui retrace les relations que l'écrivain, poète et grand voyageur, romancier et essayiste, a entretenues avec Léger.

Tous deux rêvent d'un monde nouveau modelé par un imaginaire résolument actif. De cette amitié entre eux, cimentée par la foi en la modernité, naîtront des œuvres complémentaires.

Musée national Fernand Léger
Chemin du Val de Pome
04 92 91 50 30

LES BIBLIOTHEQUES



Les bibliothèques municipales seront fermées du 11 au 22 août 2009 inclus.

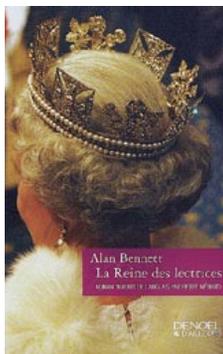
L'équipe des bibliothèques vous propose quelques idées de lectures pour l'été.

De même, vous trouverez un nouveau choix de guides de voyages et de beaux livres sur différentes destinations dans les deux bibliothèques.

"La Reine des lectrices"

Alan Bennett

Denoël



Que se passerait-il Outre-Manche si, par le plus grand des hasards, Sa Majesté la Reine se découvrait une passion pour la lecture ? Si, tout d'un coup, plus rien n'arrêtait son insatiable soif de livres, au point qu'elle en vienne à négliger ses engagements royaux, le

protocole et tout le tralala ? C'est à cette drôle de fiction que nous invite Alan Bennett, le plus grinçant des comiques anglais. Et c'est en maître de l'humour décalé que l'auteur british a concocté cette joyeuse farce qui, par-delà la drôlerie, est aussi une belle réflexion sur le pouvoir subversif de la lecture que certains aimeraient pouvoir contrôler...

Firmin : autobiographie d'un grignoteur de livres

Sam Savage

Actes Sud



A en croire ce petit livre, il suffirait de pousser la porte d'une bibliothèque ou d'une librairie pour se retrouver dans un monde où l'autre n'est plus un ennemi mais un complice. Dans La Reine des lectrices, ce sont les livres d'une petite bibliothèque qui rendaient

la reine d'Angleterre enfin humaine, et dans Firmin, c'est un rat qu'ils transforment. Né dans une librairie de Boston, Firmin va commencer par dévorer les livres, et pas au sens figuré. Sa mère, une alcoolique qui s'est réfugiée là par manque de jugeote (en effet, elle aurait pu avoir la présence d'esprit de choisir un restaurant) n'a que douze tétons mais a fait treize petits. Firmin est le 13^{ème}, obligé de manger du papier et de la colle pour survivre. Mais par un étrange enchantement, c'est ainsi qu'il va apprendre à lire. Si vous n'aimez pas les contes de fées, ne craignez rien, ce livre est quand même fait pour vous. Et s'il y a une leçon à cette fable, elle est peut-être là : qu'il est dur de vivre dans ce monde de brutes quand on est un être sensible, intelligent, et cultivé. Qu'il est dur de vivre dans ce monde de brutes quand on se meut si bien dans ce monde de mots. Réjouissant, extravagant, sérieux et drôle à la fois.



"Passagère du silence"

Fabienne

VERDIER

Albin Michel

Voici l'histoire de Fabienne Verdier, artiste plasticienne contemporaine et de son séjour de 10 ans aux confins

de la Chine. Elle raconte comment, alors étudiante aux Beaux-arts et lasse de l'avant-gardisme occidental, elle choisit de partir seule étudier la calligraphie auprès des plus grands maîtres chinois... Il y a des moments de pur délice dans ce livre, mais il faut quand même être en condition pour lire ce genre d'ouvrage, au style dépouillé et en même temps pétri de longues descriptions artistiques et techniques. Et plus que tout, on est impressionné par l'énergie patiente de cette gamine au « cœur tenace et solitaire », selon les propres mots du maître Huang.

• AGENDA

Atelier d'écriture sénior
« L'encrier de Biot »

ATTENTION : pas de séance en août (*reprise en septembre*)

- **Mercredi 2 septembre** de 14h30 à 16h - CCAS
- **Mercredi 9 septembre** de 14h30 à 16h - Arlequino
- **Mercredi 16 septembre** de 14h30 à 16h - CCAS
- **Mercredi 23 septembre** de 14h30 à 16h - Arlequino

Journée Ludothèque sur le thème de L'Astronomie

Bibliothèque St Exupéry

- **Mercredi 16 septembre** de 10h à 17h

Pour fêter la rentrée, la bibliothèque St Exupéry organise, comme chaque année, une journée Ludothèque au cours de laquelle les enfants trouveront toutes sortes de jeux d'extérieur, de construction et d'adresse, avec la participation de la Médiathèque Départementale de Prêt.

Dans le cadre de l'année mondiale de l'astronomie 2009, la bibliothèque de Biot proposera des ateliers et des jeux à caractère scientifique autour du système solaire et des conditions particulières qui règnent sur la Lune.

Comité de lecture

« Rencontres de Lecteurs »

Bibliothèque St Exupéry

- **Samedi 26 septembre** de 10h30 à 11h30
Spécial rentrée littéraire
Très bonnes vacances à tous !

■ ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Quatre élèves de l'Ecole de Musique au Concours Musical de France

Le 15 février dernier, quatre élèves de l'Ecole de Musique de l'Espace des Arts et de la Culture, dirigé par Liliane Valsecchi, ont brillé au Concours Musical de France qui a eu lieu à l'auditorium du MAMAC de Nice. Il s'agit d'**Anita Paparelli**, qui a obtenu « mention TB », première nommée en Préparatoire 1 ; **Mélanie Loisel**, première médaille, première nommée en Supérieur 1 ; **Raphaël Fontaine**, premier prix, finaliste en Virtuosité 1 ; **Charles Senemaud**, Premier Accessit en Excellence 3.

Inscriptions à l'Espace des Arts et de la Culture

L'Espace des Arts et de la Culture Henri Carpentier vous propose un large éventail d'activités, pour enfants et adultes : danse jazz, danse classique, arts plastiques, théâtre et musique (piano, violon, violoncelle, flûte traversière et à bec, saxophone, guitare sèche et électrique, basse, batterie) et deux classes d'orchestre ; musique classique et musique actuelle.

L'Espace des Arts et de la Culture accueille les élèves résidant sur la commune de Biot, et ceux des villes voisines, dans la limite des places disponibles, les élèves biotois étant prioritaires. Au-delà des disponibilités, la liste d'attente qui sera constituée sera valable pour une année scolaire.

L'accueil de l'Espace des Arts est fermé durant les vacances scolaires et rouvrira ses portes le lundi 31 août 2009, de 14h à 19h.

Raphaël a réussi à se qualifier en finale, qui a eu lieu début avril à Paris et qui a rassemblé les meilleurs pianistes sélectionnés en France et à l'étranger. Il a obtenu un brillant 2^{ème} Prix qui fait honneur à l'enseignement de l'école de musique. Toutes nos félicitations aux quatre pianistes et à leur professeur Olivier Augé-Laribé.

Jeanne Stuart a auditionné le 18 avril dernier au CRR du Grand Avignon (Conservatoire à Rayonnement Régional) et y a été admise en 1^{ère} année de 3^{ème} cycle. Toutes nos félicitations aussi à Jeanne et à son professeur Célia Bodiguel.

Deux après-midi portes ouvertes sont prévues, les 9 et 10 septembre de 15h à 19h afin de rencontrer les professeurs.

Pour vous inscrire

Les réinscriptions ont débuté en juin, mais si vous ne vous êtes pas encore inscrit, vous avez la possibilité de le faire début septembre.

Pour cela vous devez vous munir :

- de 3 enveloppes timbrées à l'adresse de l'élève (1 jeu par famille)
- d'une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- d'un certificat médical (pour la danse)
- d'une copie d'un justificatif de domicile pour les résidents biotois
- d'une notification du quotient familial pour les personnes pouvant bénéficier de la tarification dégressive.



Jeanne Stuart



Exposition Vitu en novembre 2009

Guy Vitu était un artiste peintre qui a marqué la commune de Biot par son travail artistique.

Un hommage lui sera rendu au travers d'une exposition qui aura lieu à l'Office de Tourisme en Novembre prochain. Aussi, si vous possédez une ou plusieurs œuvres de cet artiste et si vous souhaitez les prêter dans le cadre de cette présentation, vous pouvez vous rapprocher du

Service Événementiel au
04 93 65 78 07 ou
04 93 65 78 08

D'avance je vous remercie

• **Christine PELISSIER TABUSSO**
Conseillère Municipale
Déléguée à l'événementiel
Aux expositions et aux traditions

Biot, Carnet de voyage

de Francis Gaudichet

Recueil d'aquarelles
128 pages
Bilingue français / anglais
Watercolor painting book
128 pages
Bilingual french / english

En vente à l'Office de Tourisme
Prix : 25 euros
For sale at the Tourist Office
Price : 25 euros



Renseignements : Office de Tourisme / 04 93 65 78 00 / tourisme@biot.fr / 46 rue St Sébastien



Concours photos

Toutes nos félicitations à
Monsieur Zintzmeyer, heureux
gagnant du concours de
photos organisé dans le
cadre de Carte Blanche au
Paysage.



“ LE PETIT ATELIER

Un grand merci aux enfants pour leurs travaux toujours réalisés dans la bonne humeur et l'esprit de camaraderie, ainsi qu'aux parents qui nous font confiance depuis tant d'années.

Bonnes vacances d'été et rendez-vous pour la rentrée le mercredi 9 septembre 2009 à 14h.

Pour tout renseignement :
Tél. : 04 93 65 06 61
ou 04 93 65 06 93



“ COUP DE POUCE

*Comme disait ma grand-mère,
Ses lunettes sur le nez,
Les enfants ont besoin de nous
tous !
C'est à eux qu'appartient l'avenir !
Alors, qu'est-ce que tu fais toi
pour eux !*

Un grand merci à tous pour cette année que nous avons partagée avec les enfants du centre historique. Un réel bonheur de les avoir aidés à faire leurs devoirs. Nous leur souhaitons de très bonnes vacances, un bel été de jeux et de rires, afin de faire le plein de vitamines pour

la rentrée.
Comme chaque année, le moment est venu de faire appel à de nouveaux bénévoles qui auront à cœur de renforcer notre équipe et de donner un « coup de pouce » aux enfants. Ils comptent sur vous. Venez nous rejoindre, vous tous, les aînés de Biot, pour aider les « pitchouns ».
Bonnes vacances à tous !

Pour plus d'informations :
Tél. : 04 93 65 72 99
06 19 85 06 32
06 23 76 36 36



PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

BIOT, VERNANTE : DEUX JOURS COULEUR DE L'AMITIÉ Fête du Jumelage

Le jumelage avec Vernante, une tradition partagée depuis de nombreuses années avec nos amis piémontais.

Cette année, nous vous emmenons à Vernante, les 12 et 13 septembre 2009.

Pour certains ce sera le plaisir de se retrouver et pour d'autres, le plaisir de la découverte.

Découvrir Vernante et ses secrets, découvrir nos voisins et amis de longue date.

Ils nous attendent pour nous faire partager leurs traditions, pour goûter leur gastronomie, mettre à profit des complémentarités, imaginer des échanges, profiter de leur très belle situation en moyenne montagne.

Venez nombreux, en famille, entre amis, pour passer des moments intenses de convivialité partagée. De ce séjour vous reviendrez conquis par l'accueil, la générosité de nos jumeaux.

Les journées de jumelage permettent de donner une vraie valeur aux liens traditionnels et ce jumelage historique est notre patrimoine, que chacun de nous se doit de valoriser, d'exploiter, de développer dans un contexte européen.

L'Association des Amis du Jumelage et l'ensemble de la municipalité aspirent à ce que nous y trouvions tous un intérêt, car Biot et Vernante possèdent un grand potentiel de compétences, que ce soit dans les domaines professionnels, les échanges d'expériences et de savoir faire, l'organisation de rencontres sportives, les échanges linguistiques ou dans d'autres domaines encore dont vous avez l'intérêt et que vous saurez concevoir et mettre à profit.



Fête du jumelage à Biot



Vernante

• **Martine Aufferve**
Conseillère Municipale
Déléguée aux jumelages

**Pour tout renseignement,
contacter :**

L'Office de Tourisme :
04 93 65 78 00

LA SAINT-JULIEN

UN PROGRAMME RICHE ET VARIÉ

Vendredi 21 août

11h : Visite guidée du centre historique

15h : Concours de boules pour les enfants de 6 à 13 ans au Clos (Boule Amicale Biotoise)

21h : Théâtre «Ils s'aiment» au Jardin F. Mistral

- Ecrit par Muriel Robin et Pierre Palmade
 - Mis en scène par la Cie Alpha Omega
- Entrée libre

Samedi 22 août

8h : Course cycliste

11h30 : Remise des prix de la course cycliste Place de Gaulle suivie d'un apéritif

15h : Concours de boules pour les adultes au Clos (Boule Amicale Biotoise)

15h-18h : Maquillage enfants

18h : Aubade
Fanfare et apéritif sur la Place des Arcades

20h : Election de MISS CASA 2009

- Concours pour les jeunes filles de 18 à 24 ans (règlement et bulletins d'inscription sur le site www.biot.fr à partir du 1 juillet)

21h30-01h30 : Bal animé par un DJ

Dimanche 23 août

9h : Inscription pour le championnat de boules carrées - Place de Gaulle

10h : Championnat Européen de boules carrées dans les calades du centre historique

11h : Messe avec chants provençaux en l'Eglise Saint Marie-Madeleine

12h : Pot de l'amitié sur la Place de Gaulle

14h : Championnat Européen

de boules carrées dans les calades du centre historique (Boule Amicale Biotoise)

16h-18h : Sculpture sur balcons

17h : Remise des prix du championnat de boules carrées

17h-21h30 : Ambiance musicale par le TRIO BUTTERFLY

21h30 : Grand Bal animé par le groupe «Pete and the storm»

Lundi 24 août

9h : Procession de la Saint Julien - Départ Eglise Sainte Marie-Madeleine

10h : Messe à la Chapelle Saint Julien

10h : Concours mixte de boules au Clos (Boule Amicale Biotoise)

11h : Visite guidée du centre historique

Dès 14h30 : Roumpa pignatta
Place des Arcades, animations : course en sac, maquillage, distribution de bonbons...

15h-18h : Maquillage enfants

Dès 17h : Clôture de la fête avec la cérémonie du 24 août



Procession de la Saint-Julien



Procession de la Saint-Julien

Le Trio Butterfly



“

LA VIE DU MUSÉE Exposition Gérard

Le vernissage de notre dernière exposition a eu lieu le samedi 16 mai en présence de notre Maire Jean-Pierre Dermit et d'une assistance très nombreuse, parfois venue de loin. Avant le cocktail, en dernière allocution, Gérard Lachens a évoqué avec beaucoup de sensibilité toute la tendresse qu'il a pour les «petits musées», qui ont une âme et nous permettent d'imaginer la vie des hommes témoins de l'histoire d'une ville ou d'un village à travers son patrimoine. Depuis 2005, le Musée expose des œuvres contemporaines de céramistes biotois et de la région proche, ou des objets de notre patrimoine, telles les fontaines d'intérieur.

Cette fois nous avons sollicité un artiste un peu plus lointain. A Moustiers Saint-Marie, depuis plus

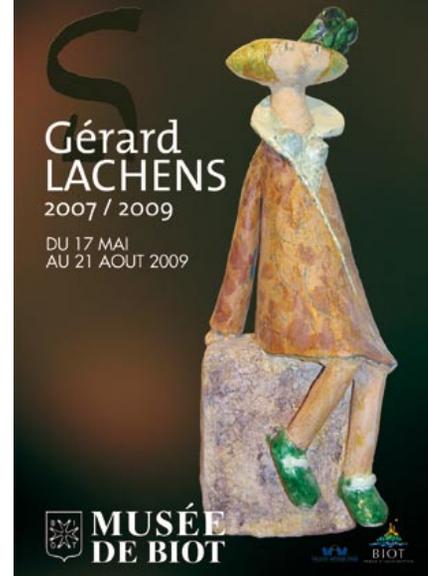


Lachens

de 50 ans, Gérard Lachens donne forme à des mottes de terre qui, pour notre bonheur, racontent une histoire, entrent dans nos rêves ou bien se transforment en objets, plats, pichets ou bols qui amènent beauté et gaieté dans la vie quotidienne.

Potier de terre vernissée, art populaire qu'il revendique, Gérard Lachens assemble pièces tournées, plaques, cubes, cylindres, cônes, jusqu'à ce que, progressivement, son imagination l'amène à réaliser un sujet expressif, drôle, tendre, énigmatique, malicieux... Objets ou personnages aux couleurs joyeuses sont créés pour nous faire sourire.

Comme pour nos dernières expositions, une présentation particulièrement réussie a été réalisée par Claude Pelletier et Michel Collet,



qui ont créé un décor digne de manifestations de prestige. Nous les remercions ainsi que tous les bénévoles qui nous permettent d'avoir un grand «petit musée». En cette période de doute, d'inquiétude, venez chercher au Musée un peu de joie de vivre, de rêve et de beauté auprès du petit monde malicieux et tendrement poétique de Gérard Lachens. Et puis, comme l'a évoqué l'artiste, tentez, à travers l'exposition permanente, d'imaginer la vie des Biotois des siècles passés et l'âme d'un village voué à l'artisanat de la poterie depuis si longtemps.

”

“

LE PÈLERINAGE DE LA GAROUBE

3 mai 2009

Réunies pour ce quatrième centenaire, l'Amicale Biotoise des Traditions et la paroisse Notre Dame de la Sagesse ont su donner à cette journée une solennité et popularité toute particulière. Autour de la bannière de l'Amicale, Lou Cepoun et l'âne de M. Drogoul, le groupe de pèlerin entame son grand parcours de 14 kms : Biot, bord de mer, le Fort Carré, une halte chez les amis du Safranier, qui depuis quelques années, offrent un déjeuner rafraîchissement et se joignent à nous pour la suite du pèlerinage. A la Salis, la halte « pan bagnat » rassemble au fil des ans davantage de connaisseurs et curieux de cette spécialité préparée par quelques bénévoles de l'Amicale. Vient ensuite la mon-

tée du calvaire, l'office religieux conduit par le père Hubert et les laïques de la paroisse, musiques et chants religieux, à laquelle se joint la chorale de l'Amicale. A 12h, le rituel vin d'honneur sous la pinède de la Garoupe rassemble fidèles et touristes, cette année particulièrement nombreux. Le pique-nique a réuni 200 adeptes de la convivialité, chacun faisant goûter et partager sa spécialité. Chaudes ambiances créées par les ténors de l'Amicale, quel bon moment !

L'Amicale Biotoise des Traditions vous donne rendez-vous sur la Fête de la Saint-Julien,

• **Samedi 22 août** – 18h : aubade dans les rues du centre historique.

En fin de parcours, pot de l'amitié place aux arcades.

• **Dimanche 23 août** – 11h : messe chantée par l'Amicale des Traditions

• **Lundi 24 août** – 9h : procession et messe à la Chapelle Saint Julien

Au nom de tous les membres, le bureau de l'Amicale a remis mardi 12 mai 2009 son cadeau de départ (à la retraite) à Emile Cheval, Président sortant et Président d'Honneur de l'Association, en le remerciant de son grand dévouement tout au long de ces années passées à faire vivre et perdurer nos traditions.

”

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

LE RENDEZ-VOUS DES JEUNES

Le Rendez-vous des Jeunes, créé en début d'année scolaire à l'initiative de la jeune biotoise Margot Jones et sous l'impulsion du Maire, compte aujourd'hui huit Biotois âgés de 9 à 14 ans.

Ces rendez-vous, encadrés par Marie Hervieu, Directrice de Cabinet et Magali Besson, responsable du service Jeunesse et Sport, ont pour vocation d'impliquer les jeunes dans les projets et la vie communale.

Une fois par mois, Antoine, Axel, Clémence, Hélène, Hugo, Léa, Margot et Solène se réunissent pour discuter et débattre sur un projet, visiter des lieux représentatifs du patrimoine biotois, s'informer sur les missions des élus, ou encore découvrir le fonctionnement des services municipaux.

C'est ainsi que ces huit citoyens en herbe ont présenté, lors de la manifestation "Biot et les Templiers 1209-2009", un exposé racontant l'histoire des chevaliers du Temple, qui a connu un vif succès. Ils ont également percé les secrets du



L'équipe des jeunes au Service communication

verre en visitant la verrerie Silice Création.

Le mois de mai a aussi été l'occasion pour nos jeunes de visiter le service communication et découvrir la préparation et la création d'un numéro du Biot Infos. Un moment de partage et d'échange avec la responsable du service communication Valérie Zunino et l'infographe Magali Hynes, pour mieux comprendre les différentes étapes de réalisation du magazine municipal.

Ces réunions pédagogiques et ludiques pouvant accueillir jusqu'à 12 jeunes, donnent aussi l'occasion à la jeunesse biotoise de transmettre ses idées et ses questions à la municipalité.

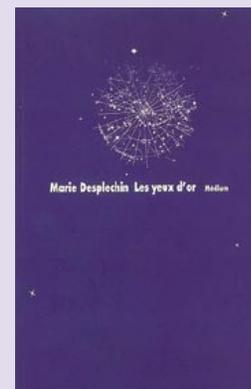
Ces échanges fructueux et instructifs ont séduit les jeunes et leurs encadrants. C'est pourquoi ils souhaitent poursuivre l'aventure pour la rentrée scolaire 2009-2010 et peut-être créer une association permettant la réalisation de leurs nombreux projets.

UN PEU DE LECTURE POUR L'ÉTÉ PAR LES BIBLIOTHÈQUES

"Les yeux d'or"
Marie Desplechin
Ecole des Loisirs

Ce conte à la lisière du fantastique nous transporte à travers une amitié qui naît entre Pierre, 10 ans, délaissé par ses parents et Edmée, une jeune femme solitaire et énigmatique, engagée dans l'Observatoire de Paris que dirige le père de Pierre. Lorsque Pierre fugue, on soupçonne

évidemment Edmée... Le lecteur est captivé par la fluidité du texte, les références juste effleurées aux temps anciens, aux étoiles, à la nature et à la magie. Récit initiatique, "Les yeux d'or" ne nous donnent pas de clé : c'est accueillir la part de mystère en soi...



ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

LA DECHARGE DE LA GLACIERE FERMERA

le 17 juillet 2009 !

La mobilisation des élus, des associations et des riverains a porté ses fruits :

La décharge du Vallon de la Glacière fermera définitivement à compter de ce mois de juillet ! Le 15 mai dernier, en compagnie d'élus locaux et de représentants d'associations environnementales, votre conseiller municipal a assisté à une réunion historique de la CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) du Vallon de la Glacière : M. le Préfet des Alpes-Maritimes a confirmé la fermeture anticipée de la décharge le 17 juillet 2009 (un arrêté Préfectoral de cessation d'activité doit être pris courant juillet). M. Camou, Maire de Villeneuve-Loubet, qui a participé activement à ce long combat, a affiché un compte à rebours sur le fronton de sa Mairie. Nous nous réjouissons tous d'une telle décision qui mettra un terme définitif à l'accumulation de déchets venant de l'Ouest du département et aux odeurs nauséabondes que nous supportons depuis des années. Les effluves insupportables de la décharge ont augmenté en fréquence et en intensité depuis quelques semaines : les odeurs cantonnées aux communes limitrophes sont désormais ressenties jusqu'à Valbonne et Roquefort les Pins. Cette situation s'explique par le fait que VEOLIA Environnement a été sommée de déplacer les déchets qu'elle avait entassés illégalement sur des hauteurs dépassant, à certains endroits, la côte altimétrique



La décharge de la glacière

autorisée de près de 16m par endroits, bien que n'ayant fait l'objet d'aucune sanction financière pour ces infractions préjudiciables aux riverains, il est cependant probable que ces odeurs persistent au-delà de la date de fermeture.

N'hésitez pas à signaler les odeurs perçues au numéro vert (gratuit) :

0800 77 48 05

Une grande fête est programmée le 17 juillet 2009 pour célébrer cette fermeture.

VALORISATION DES CHEMINS COMMUNAUX

Les chemins communaux, riche patrimoine biotois, sont à l'abandon depuis des dizaines d'années ; beaucoup ne sont plus accessibles, des clôtures condamnant l'accès. Les randonneurs, de plus en plus nombreux, ne peuvent utiliser ces chemins, qui sont parfois les seuls moyens d'accéder à des sites ou des paysages remarquables. Certains de ces chemins sont situés à proximité du centre historique ; leur remise en fonction permettra aux piétons d'accéder au centre historique en évitant les axes de circulation

dangereux, sources de pollution ! Ainsi, certains parents pourront accompagner leurs enfants aux écoles sans utiliser leurs voitures. Un important travail doit être entrepris dans les archives locales et départementales pour recenser nos chemins communaux. Ce travail doit débiter rapidement.



DEMANDE DE LABELLISATION «VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS»

La pollution lumineuse urbaine progresse à vitesse exponentielle partout en France (+30 % en 10 ans) et dans le monde (cartes départementales consultables sur www.anpcen.fr). Il y a encore quelques années, les Biotois pouvaient contempler les étoiles scintiller dans un ciel d'un noir profond ; ce n'est plus le cas aujourd'hui ! Bon nombre de nos enfants n'ont même jamais vu notre «voie lactée», effacée par la pollution lumineuse urbaine. Celle-ci a un impact non négligeable sur la biodiversité de la faune et de la flore, il est nécessaire de lutter activement pour la faire régresser.

La commune de Biot souhaite s'engager dans la lutte contre cette forme de pollution sournoise en demandant le label national «villes et villages étoilés 2009» auprès de l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (www.anpcen.fr). Elle s'engage ainsi à réduire les éclairages parasites tout en conciliant con-



Pollution lumineuse

fort, sécurité et économies d'énergies.

Que faire pour combattre la pollution lumineuse ?

Chacun à notre niveau, nous pouvons faire régresser ce phénomène pernicieux :

- Installer des luminaires aux faisceaux orientés vers le sol (proscrire les boules lumineuses).
- Limiter le sur-éclairage et supprimer les éclairages extérieurs inutiles aux heures avancées de la nuit. Les éclairages communaux vont faire l'objet d'une analyse poussée pour remédier aux gas-

pillages énergétiques et aux rayonnements parasites.

En cette année 2009, décrétée année mondiale de l'Astronomie par l'ONU et l'UNESCO, la commune de Biot veut être précurseur au niveau départemental sur ce sujet et souhaite que les autres municipalités la suivent sur cette voie (lactée). C'est au prix d'une action commune que nous pourrions obtenir des résultats significatifs !

• Pascal TORRELLI

Conseiller Municipal
Délégué à l'environnement, au développement durable et aux énergies renouvelables

PROJET DE JARDINS POTAGERS COMMUNAUX



La municipalité est à la recherche de terrains cultivables à proximité du centre historique, afin de réaliser des «potagers communaux». L'objectif est de mettre à disposition de familles biotoises ne disposant pas de terrain, des parcelles cultivables aménagées (clôture, cabanon, eau) pour la création de potagers. Ces potagers

seront gérés par une association soumise à une charte environnementale : utilisation de produits biologiques, rationalisation de l'arrosage,.... !

Le site de Saint-Eloi, proche du centre historique et comportant des restanques autrefois cultivées, va être mis à l'étude.

■ 2 TONNES DE DECHETS COLLECTES EN UNE MATINEE !

Samedi 23 mai 2009, une vingtaine d'amoureux de l'environnement, parmi lesquels votre Maire, des élus de la majorité et de l'opposition, des membres d'associations (ASEB et ACDJM) et des employés communaux, ont consacré une matinée de leur week-end à l'opération «nettoyage de printemps». La motivation de cette équipe a permis de collecter plus de **2 tonnes de déchets entre le rond point de la Noria et celui de Galderma** à Sophia-Antipolis. Les sentiers parcourus par les enfants du Groupe Scolaire du Moulin Neuf ont fait l'objet d'un soin tout particulier ! Nous avons, hélas, pu constater le peu de considération portée par certains automobilistes à notre environnement : paquets de cigarettes, canettes et emballages s'accumulent le long de cette agréable route champêtre. Cette manifestation s'est achevée par un «pot de l'amitié», très rafraîchissant. Nous remercions chaleureusement tous les participants en espérant une mobilisation beaucoup plus importante lors de la prochaine édition !

- **Pascal TORRELLI**

*Conseiller Municipal
Délégué à l'environnement, au développement durable et aux énergies renouvelables*

- **Lydia BIGGAZZI**

*Conseillère Municipale
Déléguée aux liens interquartiers*



Nettoyage de printemps



Deux tonnes de déchets

■ L'ÉTÉ ARRIVE, QUE FAIRE DES DÉCHETS VERTS ? CAMPAGNE DE COMPOSTAGE CASA/MUNICIPALITÉ

Afin de poursuivre la réduction des déchets à la source, il a été décidé de développer le compostage individuel des déchets fermentescibles (composés de restes de repas et de déchets de jardin). Cette opération va se traduire par la mise à disposition de composteurs.

Le compostage, processus de transformation des déchets organiques en un produit comparable à de l'humus, présente de nombreux avantages. Véritable geste écologique, il permet de retirer environ 30% des déchets des particuliers des circuits traditionnels de collecte et de réduire par conséquent la production et le transport d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif. Il permet aussi de fabriquer un amendement naturel et peu onéreux et de faire preuve d'éco - civisme.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être valorisés par compostage, exceptés ceux provenant de protéines animales (viandes, poissons, charcuterie..), qui sont à proscrire en raison des odeurs.

Trois catégories existent :

- **les déchets de cuisine** (épluchures et fanes de fruits et légumes, coquilles pilées d'œufs ou de moules, marc de café, filtres en papier, sachets de thé, restes de repas, pain, laitage, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés),

- **les déchets de jardin** (tontes de gazon, feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, mauvaises herbes non montées en graine, branchages et petites tailles de haies, écorces d'arbres, paille et foin),

- **les déchets de maison** (essuie-tout, serviettes en papier, cendres de bois, sciure et copeaux de bois non traités, papiers journaux souillés, plantes d'intérieur).

Il suffit alors de mélanger, dans un bac à compost ou en réalisant un tas, ces trois catégories d'ingrédients de façon égale et de veiller à régulièrement aérer et surveiller ce mélange. Puis, en fonction de l'utilisation que l'on souhaite faire de son compost, il devient utilisable après quelques mois.

Les composteurs, en cours d'acquisition par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, se présenteront sous la forme de structures en bois selon **trois volumes différents** : 400 litres, 600 litres et 1 000 litres.

Enfin, ces équipements vous seront proposés en contrepartie d'une participation aux frais techniques (la différence avec le coût réel étant financée par l'Agglomération) :

- **composteur de 400 litres** : participation de 15 euros,

- **composteur de 600 litres** : participation de 25 euros,

- **composteur de 1000 litres** : participation de 35 euros.

Cette participation financière sera recouverte ultérieurement par le Trésor Public à l'aide d'un titre de recette qui vous sera adressé directement.

En conclusion, **si vous êtes intéressés par cette opération**, il vous suffit de **remplir le bon de réservation que vous trouverez à l'accueil de la mairie (ou à télécharger sur www.biot.fr), accompagné d'une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile** et nous retourner le tout à l'adresse indiquée. Après enregistrement de votre demande, vous recevrez un courrier ou un appel téléphonique vous précisant les modalités de retrait de votre composteur individuel.

- **Patrice Béhier,**

Conseiller municipal délégué aux affaires juridiques et à la gestion des déchets



LE BRÛLEUR THERMIQUE : UNE ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE AU DÉSHÉRBANT CHIMIQUE

Dans le cadre de la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable, la Ville de Biot n'utilisera plus de désherbant chimique dans les années à venir.

Dans cette optique, le service Espaces Verts s'est doté d'un désherbant thermique permettant de brûler les mauvaises herbes poussant le long des allées de

jardins, dans les cimetières et autres lieux clos.

La commune procède également au désherbage des voies communales par fauchage ; une autre alternative au désherbant chimique.

Ces procédés, plus écologiques, permettent de respecter l'environnement et évitent la contamination des cours d'eau.



Brûleur thermique



LUTTE CONTRE LES INCENDIES : LE DÉBROUSSAILLEMENT APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION !

Le débroussaillage n'est pas une obligation parmi d'autres : il s'agit là de protéger les personnes, les biens familiaux mais aussi son voisinage d'un risque majeur : L'INCENDIE.

Ne pas débroussailler, c'est se mettre en danger et faire courir ce risque aux autres ; à l'inverse, le mettre en œuvre est un acte responsable et citoyen.

Lors des échanges que nous avons eus avec les pompiers et, selon les plus expérimentés d'entre eux, les maisons les plus exposées et le plus souvent détruites relèvent de défauts de débroussaillage.

Le débroussaillage est une obligation à la charge des propriétaires concernés ; il faut compter de 10 à 80 centimes d'euro par m² (selon la hauteur et la nature de la végétation).

La commune, voire le Préfet, sont tenus de vous mettre en demeure d'exécuter le débroussaillage et, le cas échéant, de le faire effectuer à vos frais si vous êtes défaillant.



En cas d'infraction à la réglementation, vous risquez une amende de 135 € renouvelable. Quant à la violation constatée de l'obligation de débroussailler et indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être engagées, elle entraîne pour le propriétaire une amende allant jusqu'à 30 € par m².

Sachez enfin que la franchise de votre assurance peut être augmentée de manière conséquente si vous ne respectez pas cette obligation.

Le débroussaillage n'est pas sy-

nonyme de déboisement. Il consiste juste à supprimer une strate de végétation pour se protéger. Eviter de voir partir sa maison en fumée, de se mettre en danger, voire de payer une amende, relève du bon sens : se plier à la réglementation en vigueur.

On note que si la réglementation a été sensiblement renforcée depuis 2003, cela n'a pas empêché les risques de perdurer, notamment depuis la multiplication des périodes de sécheresse. Ainsi, selon le rapport annuel la Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales, l'année 2006 affiche un bilan positif « parmi les meilleurs des 30 dernières années ». En effet, « seulement » 7 400 hectares de forêts ont été dévastés par des incendies, dont 5 400 pour les seules zones méditerranéennes.

Preuve que la prévention n'est pas un vain mot !

• Philippe PREVOST

Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Habitat et aux Risques Naturels

Retrouvez toutes les consignes de sécurité dans la plaquette éditée par le Conseil Général sur le site internet de notre commune en page d'accueil www.biot.fr (article « Penser à débroussailler »).

La pharmacie déserte le vieux village pour s'installer à St Philippe. Un maire n'est pas responsable de l'implantation des pharmacies, ni des changements d'habitudes de consommation, mais il peut impulser une vision de sa commune. Le futur Plan Local d'Urbanisme de M. Dermit a comme objectif de « développer et renforcer le dynamisme du centre historique ». Reste à savoir comment ! M. Dermit a plutôt contribué à sa désertification en enterrant les projets qui auraient maintenu des familles (des consommateurs à l'année !)

et le flux économique vital près du village : la Bourgade (logements et ateliers), St Eloi (maison de retraite sociale, espace pour les besoins d'aide à domicile des biotois, logements et jardins communaux, aujourd'hui remplacé par ... des tennis!) De plus l'abandon du parking reliant par ascenseur le pied du village risque de sonner le glas de sa fréquentation lors des travaux des Bâchettes. L'aménagement de St Philippe a été pensé et mis en œuvre avant l'arrivée de M. Dermit comme un deuxième pôle de vie. Il lui reste

à être vigilant en développant la vie des commerces et des services de St Philippe mais en préservant celle du centre ancien. Maintien de la Poste au village et banque postale à St Philippe.

• **Cathy Sens-Meyé**

Conseillère municipale
www.mieuxvivrebiot.fr



« Biot, le 18 juin 2004

M. le Préfet,

Ayant eu connaissance d'une instruction par vos services d'une éventuelle création d'une nouvelle officine pharmaceutique sur la commune de Biot, je me permets d'attirer votre attention sur l'importance d'une telle installation sur le site de la ZAC St Philippe. Comme vous le savez, la commune de Biot connaît, en effet, une croissance importante de sa population sur le site de

St Philippe qui, à 4 km du vieux village, représente un nouveau quartier de la commune dont l'occupation potentielle dépasse 2000 habitants [...].

Il est essentiel que, dès sa création, une officine pharmaceutique apporte sur place une réponse adaptée aux besoins. Par contre, une localisation plus proche du vieux village ne pourrait que handicaper le bon fonctionnement des installations actuelles et différer la création de celle indispensable à St Philippe [...]

François-Xavier BOUCAND »

L'ancienne municipalité, en acceptant l'implantation de la pharmacie du Musée, a condamné l'une des 2 pharmacies du centre historique à se délocaliser à St Philippe, puisque la loi n'autorise pas la création d'une 4^e pharmacie.

La vision de la nouvelle équipe est d'encourager le développement économique du centre historique et du quartier de St Philippe, dans l'intérêt des Biotois.

• **Jean-Pierre Dermit**

Maire

ECONOMIE TOURISME

UNE AMBITION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE BIOT

Pour combler le retard que notre ville a pris en matière de développement économique, nous avons mis les bouchées doubles en termes de projets et de réalisations, avec la ferme volonté de faire face aux difficultés économiques actuelles.

Nous évoquons aujourd'hui notre ambition pour le tourisme afin de dynamiser notre centre historique, nos commerces et nos métiers d'art.

Dans le prochain numéro de Biot Infos, nous présenterons nos initiatives en ce qui concerne l'économie et l'emploi.

TOURISME :
nos projets et réalisations.

Le tourisme est le principal levier de notre ambition économique. En développant le tourisme, nous aidons les commerces et les métiers d'art, nous faisons connaître davantage notre patrimoine, nous faisons rayonner Biot.

Ce qui a déjà été fait

- Nous avons obtenu la 2^e étoile pour le classement de l'Office de Tourisme,
- Nous avons adhéré à l'association French Riviera Cruise afin de participer activement, aux côtés du Comité Régional du Tourisme, à la conquête de la clientèle des croisiéristes,
- Nous avons mis en place une politique de destination commune avec Antibes et Vallauris sur le thème de la culture,
- Nous avons installé, à l'entrée de Marineland (1 200 000 visiteurs par an), un point d'information touristique, avec Antibes et Vallauris,

- Nous avons développé notre participation aux salons et workshops touristiques en France et en Europe,
- Nous avons lancé une campagne de communication en relation étroite avec les commerçants (CAPL) pour générer un flux de visiteurs plus important dans le village. (thème : Savourez l'été à Biot),
- Nous avons étendu, notamment le soir pour cet été, le service des navettes gratuites avec l'aide de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et avec la détermination de Sophie Deschaintres, adjointe déléguée aux transports,
- Nous nous sommes équipés d'un système de billetterie informatisé (Ticket on Line) pour les manifestations payantes, procédure plus pratique pour le public,
- Nous avons reçu le Consul Général du Japon et sa délégation, pour élaborer en partenariat avec Toyota, les grandes lignes de notre projet économique, touristique et culturel « le Printemps du Japon 2010 », dans le but d'ouvrir notre commune vers le monde.

Ce qui va être fait à court terme

- Nous avons engagé une procédure pour parvenir au surclassement démographique, générateur de nouvelles subventions, avec 2 phases préalables : 1^{ère} étape, le renouvellement de la dénomination « commune touristique » ; 2^{ème} étape, obtention du label « station classée de tourisme ».
- Nous visons dès maintenant le classement de notre Office en 3 étoiles.
- Nous préparons une modification de la structure juridique de l'Office de Tourisme pour en faire un véritable outil de développement adapté aux exigences de notre temps.

Nous avons donc déjà parcouru un chemin important en quinze mois, avec la ferme volonté de ne pas nous arrêter en route, mais aussi avec l'humilité que nous impose le constat de ce qu'il reste à réaliser !

• **Michel SAVY**
Délégué au Développement Economique, à l'Emploi, à la Communication, et au Tourisme.

Dépliant Antibes Juan-les-Pins, Biot, Vallauris Golf Juan



SALONS ET WORKSHOPS : UN MOYEN DE CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS TOURISTIQUES

L'Office de Tourisme de Biot participe plusieurs fois par an à différents salons et workshops (groupes de travail et d'échanges entre professionnels) en Europe.

Cette année, la Ville de Biot s'est rendue successivement à Londres, Milan, Bruxelles, bientôt à Cologne et à Paris pour « vendre » sa destination.

La participation des villes aux salons touristiques permet de se faire clairement identifier par les professionnels du tourisme tels que les Tour Operators, ou encore les agences de voyages qui drainent

bon nombre de visiteurs.

De nombreux journalistes sont également invités sur ces lieux d'échanges professionnels et grand public. De multiples retombées presse gratuites dans la presse touristique sont alors issues de ces rencontres.

Biot va ainsi à la conquête de nouveaux marchés touristiques et reste dans la liste des destinations azuréennes susceptibles d'être proposées à la clientèle européenne.



**LABEL
FRENCH RIVIERA
CRUISE CLUB**

Le label French Riviera Cruise Club a pour but de favoriser le développement de la croisière sur la Côte d'Azur.

L'enjeu pour les Alpes Maritimes est surtout de faire des ports des outils exemplaires de développement durable par un travail qualitatif.

Porté par son Président Alain Gumiel, Maire de Vallauris – Golf Juan, le French Riviera Cruise

Club a pour objectifs de fédérer les professionnels du tourisme, d'être l'interlocuteur privilégié des compagnies de croisières et de leurs clients, de proposer des produits innovants en matière d'excursions et de découverte du département et d'améliorer la qualité des services.

Ce label contribue également à étendre la fréquentation touristique sur l'année.

LE SURCLASSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Etant donnée sa vocation touristique déclarée depuis de nombreuses années, la Ville de Biot vise un sur classement démographique, assorti d'une évolution de la dotation globale de fonctionnement, afin d'obtenir des moyens supplémentaires pour un développement qualitatif de l'activité touristique.

La Ville de Biot s'engage donc à accomplir les efforts nécessaires pour structurer une offre touristique d'excellence et stimuler une fréquentation touristique pérenne.

La procédure pour le surclassement démographique se déroulera en trois étapes successives et devrait aboutir fin 2010 au plus tard :

- **JUIN 2009** : confirmation de la dénomination commune touristique, dont elle bénéficie déjà.
- **JUIN 2010** : classement en station classée de tourisme.
- **OCTOBRE 2010** : surclassement démographique.

BIOT, ANTIBES ET VALLAURIS RÉUNIS POUR L'INAUGURATION DU POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE DE MARINELAND

Afin de promouvoir une destination commune « un territoire de culture au cœur de la Côte d'Azur », les Villes de Biot, Antibes et Vallauris se sont rapprochées pour définir une politique touristique concertée.

Dans le cadre de ces actions de promotions, un point d'information touristique commun a été installé le 1er juin à l'entrée du parc aquatique Marineland. Celui-ci a pour but de faire découvrir aux visiteurs du parc ce territoire de culture à travers un dépliant commun, distribué pendant toute la saison.

C'est en présence de Monsieur Jean Leonetti, Député Maire d'Antibes, Monsieur Alain Gumiel, Maire d'Antibes et Conseiller Général et Monsieur Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, que ce point d'information a été inauguré le 8 juin dernier, scellant un partenariat prometteur entre les trois villes.



INAUGURATION DU SUPERMARCHÉ CASINO : L'ESPACE SAINT-PHILIPPE PREND VIE !

Mardi 16 juin dernier, le supermarché Casino a ouvert ses portes au cœur de l'Espace Saint-Philippe à Biot.

C'est dans un cadre moderne, aux couleurs acidulées que les représentants de la municipalité et le public ont été accueillis, pour inaugurer la première grande surface biotoise.

Une réussite pour les acteurs de ce projet qui permet aujourd'hui au quartier Saint-Philippe « de ne plus être une cité dortoir », comme l'a souligné Eric Pauget, Conseiller Général du canton Antibes Biot.

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, a également félicité le partenariat entre la Ville de Biot, les recruteurs Casino et le Pôle Emploi d'Antibes

qui a permis à 30 Biotois de trouver un emploi parmi les 60 salariés que compte le supermarché.

Le succès rencontré par l'ouverture de ce nouveau commerce laisse présager un bel avenir à l'ensemble de l'Espace Saint-Philippe qui sera achevé début 2010, avec l'ouverture de la Mairie annexe.



BIOT ET LE JAPON AUTOUR D'UN ÉVÉNEMENT COMMUN

Le 12 juin dernier, une rencontre entre les élus de Biot, les dirigeants des entreprises japonaises de Biot Sophia Antipolis Toyota et IMRA et le Consulat général du Japon a eu lieu dans le but de définir les contours d'un événement à caractère économique et culturel prévu au printemps 2010, pour rapprocher Biot et le Japon. L'occasion également de souhaiter un joyeux anniversaire à Toyota qui fêtera en 2010, les 10 ans de son installation sur la commune de Biot

A.C.A.M TEAM

Le maire de BIOT, Monsieur Jean-Pierre DERMIT et Monsieur Charles ROIG, adjoint délégué aux sports, ont tenu à féliciter les coureurs de l'association A.C.A.M TEAM, lesquels ont clôturé la saison X.C de l'U.F.O.L.E.P (V.T.T) de façon très honorable.

A.C.A.M TEAM, créée il y a un peu plus d'un an, est basée à BIOT.

Avec pas moins de 18 podiums à leur actif, remportés lors des 13 courses de la saison 2009, les coureurs biotois, au maillot rose et gris de l'A.C.A.M TEAM, ont fait une excellente saison.

Le président de l'A.C.A.M TEAM, Marco Orlando, a reçu des mains de Gilbert Allo, représentant l'U.F.O.L.E.P, la coupe récompensant le 1^{er} club des Alpes Maritimes ainsi que le maillot de champion départemental en vétéran A, couronnant ainsi une très belle saison.

Trois autres coureurs du TEAM ont également reçu le maillot de champion départemental : Enzo Orlando en minime, Julien Lenoci en junior (qui prend également la 3^{ème} place au scratch adulte !) et Christophe Riviere en senior B. A noter également la très belle 2^{ème} place acquise par Agnès Bourdeau en féminine B.

Le plus jeune des coureurs du TEAM, Jonathan Veyrier, finit à la 7^{ème} place en benjamin.

De par leurs résultats, 4 des coureurs d'A.C.A.M TEAM ont été sélectionnés pour défendre les couleurs des Alpes Maritimes lors du championnat national U.F.O.L.E.P qui s'est déroulé les 16 et 17 mai 2009 à Doullens (département de la Somme).

Ces coureurs ont défendu avec brio les couleurs du département.

Malgré une épaule douloureuse qui l'a handicapé tout au long de la course, Marco Orlando prend la 80^{ème} place sur 150 coureurs en vétéran A.

En senior B, Christophe Rivière a dû déclarer forfait suite à une blessure survenue lors d'un entraînement.

En junior, Julien Lenoci prend la 71^{ème} place sur 130 coureurs.

Mais la plus belle course fut réalisée par Enzo Orlando qui finit, malheureusement, au pied du podium des minimes en décrochant une très belle 4^{ème} place sur 80 coureurs.

Le président TEAM, Marco Orlando, était fier de ses coureurs. En effet, en terme de résultats cumulés, l'A.C.A.M TEAM finit 1^{er} club des Alpes Maritimes.

Tous les coureurs d'A.C.A.M TEAM dédient leurs victoires à Jackie et Patricia Llabres, qui ont fait naître chez eux les joies de la pratique du V.T.T.

Pour de plus amples informations sur A.C.A.M TEAM

merci de contacter :

Marco Orlando

au 06 03 00 84 21 ou

Eric Veyrier

au 06 16 19 30 48



“ LE BIOT ATHLÉTIQUE CLUB AU TRAIL DE LA DRÔME



Pour son déplacement annuel, le Biot Athlétique Club a choisi de participer au Trail de La Drôme, une compétition sur trois parcours de 10 km, 21 km, 42 km à travers les contreforts du célèbre Mont Ventoux, le bien nommé Géant de Provence.

Après un trajet quelque peu laborieux, les participants sont arrivés à Buis-Les-Barronies pour profiter d'un agréable repas suivi d'une bonne nuit à l'hôtel afin de reprendre des forces pour l'épreuve du lendemain.

Le dimanche matin malgré une météo pessimiste, les courses se sont déroulées sous un soleil magnifique. Le Club alignait au départ 14 athlètes pour les parcours du 10 et 21 km. Pascal Camus remporta la première place dans sa catégorie sur le 21 km. Après un repas champêtre les participants ont repris la route pour rejoindre en fin de soirée la ville de Biot.

Le Biot Athlétique Club présentera à l'Ekiden du Cap Martin trois équipes de six athlètes sur un parcours marathonien de 42,190 km en relais.

“ LE VÉLO SPRINT BIOTOIS

Samedi 16 mai 2009, Steeve Ringelstein du Vélo Sprint Biotois, a participé au National VTT Cross Country UFOLEP. Le parcours de 16 km autour de la Citadelle de DOULLENS (80) a accueilli plus de 1000 participants toutes catégories confondues. Dans une nature verdoyante, ce très beau parcours longeait les contreforts de la Citadelle, Steeve s'est bien

défendu et a fièrement représenté les couleurs des Alpes-Maritimes. Il a terminé 70^e parmi des concurrents acharnés. Après 8 mois de pratique du VTT en compétition, il continue son apprentissage avec sérieux et opiniâtreté. Prochain objectif : coupe de France FFC Subaru à Les Orres et à Val d'Isère avant un repos bien mérité.



“ BIOT AC : CHAMPION PAR EQUIPE COTE D'AZUR

L'Athlétisme est également à l'honneur à Biot : en ce début de saison estivale, le BIOT AC a remporté le titre de Champion de la Côte d'Azur d'Athlétisme – division Promotion Hommes.

Ce succès est à mettre au crédit des athlètes Cédric Djoher, François Gelgon, Maxime Rattier, Farid Hadj Akli (voir photo), Frédéric Fenot, Vincent Dugué. Ce groupe est entraîné avec passion par Andres Garcia, ancien International sur 400 m – 800 m.

Vous aimez la course à pied sur piste ou sur route, débutants, amateurs, seniors, vétérans, venez rejoindre l'équipe dans un club convivial et compétitif pour la réputation de la ville de Biot et de ses valeurs.

Le BIOT AC : à suivre tout au long de la saison
(site : www.biot.ac-net).

“ LE DOJO BIOTOIS

Dimanche 3 mai, le 3^{ème} challenge Benjamins de judo s'est déroulé à Carros. Deux jeunes Biotois se sont une nouvelle fois distingués.

Déjà sur le podium en mars à Cannes, Lucas Giraudo en moins de 50 kgs et Maxime Pionnat en moins de 34 kgs, obtiennent tous deux la médaille d'or. Le jeune Lucas Giraudo, qualifié pour le championnat de ligue de judo, a décroché la médaille d'Or à Mandelieu en Benjamins dans sa catégorie. Il a commencé cette discipline en 2002 à l'âge de 5 ans et s'entraîne régulièrement deux fois par semaine sous la houlette de son professeur Philippe Vallee, assisté de Jean Christophe Bracco. Depuis le début de la saison, il est monté trois fois sur la plus haute marche du podium. Le niveau ligue étant le plus haut dans la catégorie Benjamins, la série des victoires s'arrête là pour lui cette saison.

Un grand bravo à Lucas et à ses professeurs.



Lucas Giraudo

Pour sa 12^{ème} édition, le Dojo Biotois vient d'organiser le traditionnel tournoi des Verriers par équipes de 5 combattants en trois tranches d'âge.

Toute la journée, pas moins de 120 enfants représentant 8 clubs du département ont fait le spectacle avec de belles actions et beaucoup d'engagement pour la gagne. Autour des tatamis, parents et supporters encourageaient les judokas, ce qui a créé une chaude ambiance.

Après de nombreux combats, Nice Judo remporte le trophée, suivi de La Costière, Ranguin, Biot et Bar sur Loup. Pour la remise des récompenses, Monsieur Roig, Adjoint aux Sports a remis coupes et médailles à tous les participants.

Il faut remercier les verriers biotois qui nous permettent chaque année l'organisation de ce tournoi, ainsi que la municipalité et tous les bénévoles.



“ LE BAC RANDO

La nature est magnifique et nous profitons de nos randonnées sportives pour admirer les beaux paysages de notre région.

Au mois d'avril, la neige étant toujours présente en altitude, nos balades nous ont conduits du côté de Tournettes Levens, vers le village d'Illonse qui domine la Tinée après une route vertigineuse aux nombreux lacets et le village de Marie, haut perché avec vue imprenable sur la Tinée. Pour le pont du 8 mai, accompagnés de nos amis du club de marche Fernand Toupie, nous sommes allés

découvrir les Cinque Terre, classées patrimoine mondial de l'UNESCO, sur la Côte Ligure.

Un cadre d'une incroyable beauté, cinq villages de pêcheurs tout en couleurs, adossés aux pentes et nichés dans des criques caractéristiques. Nous avons randonnée d'un village à l'autre, en gravissant de nombreux escaliers, des sentiers tout en beauté, parmi les vignes, les pins, les oliviers. Retour en train et en bateau, pour ne rien rater de ce cadre exceptionnel. Retour sur Biot, émerveillés.



Pour tous renseignements :
Tél : 04 93 74 32 64
biot-rando.free.fr





LA BOULE AMICALE BIOTOISE

Le prix des donneurs de sang
Beaucoup de monde pour le concours sponsorisé par l'Amicale des Donneurs de sang, Challenge Peynet.

Après des parties très disputées, il faut féliciter la triplette H. Bessonne, A. Blanc, Déi Rosa, qui remporta le concours devant Odette Bonifassi, Ballatore et Lassoued. En consolante, Loïc Bellabarba, Lucien Esposito et Antonio Da Silva se sont imposés.

La remise des prix faite en présence d'Annie Peynet et de Guy Anastile, entourés de nombreuses

personnalités représentant les Associations des Donneurs de Sang, fut l'occasion pour le Président Guy Anastile, de rappeler l'importance des actions menées, les succès obtenus et la nécessité d'accroître les dons du sang et de moelle osseuse.

Les coupes furent alors remises aux vainqueurs par M.P Giuli en présence du Président de la Boule Amicale Biotoise, Henri Calleri. Et, c'est sur un sympathique apéritif d'honneur que se termina cette belle après-midi.



Challenge Peynet



LE GRAND PRIX DES VERRIERS : UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE

Tout était réuni pour faire de ce 1^{er} juin une grande journée bouliste. Nos amis verriers avaient répondu comme d'habitude, Messieurs Farinelli, Guyot, Pierini, Daniel et Marcel Saba et leurs fils, E. Operto, La Verrerie de Biot,

faisant de ce prix fédéral le mieux doté du département et sans doute le seul à être sponsorisé par tant d'artistes.

Aussi, 360 joueurs représentant 28 clubs avaient-ils répondu à notre appel. Saluons le travail accompli par le délégué L. Cadet qui mit bon ordre à l'organisation du concours.

Remercions également Monsieur Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, qui mit à notre disposition l'espace de la Fontanette et tint à partici-

per, comme d'autres adjoints ou conseillers municipaux à ce qui devait être une fête des boules, quelque peu gâchée par un très gros orage.

N'oublions pas le personnel municipal qui aida à la réalisation matérielle et le service communication qui en assura la promotion. Il faut souligner le travail remarquable accompli par l'équipe du Président de la Boule Amicale Biotoise, Henri Calleri, les membres du bureau et autres bénévoles.

Mais les intempéries n'ont pas empêché que cette après-midi se déroule dans le plus grand esprit sportif et dans une ambiance conviviale.

Reste à souhaiter que le prochain Grand Prix bénéficie d'un temps plus clément !

*Pour la Boule Amicale Biotoise
Claude Hurbain*

“

TAEKWONDO : COUPE DE FRANCE BENJAMINS MINIMES

En mai dernier, à Lyon, avait lieu la coupe de France benjamins minimales compétition ouverte sur sélection régionale aux combattants de toutes nationalités, licenciés en France. C'est dire le nombre d'inscrits : près de 800 combattants.

Et évidemment parmi eux nos Biotois.

Seul pour représenter les minimales de Biot, Evan Doucet a ouvert la coupe le samedi.

Evan, médaillé d'or à l'open PACA entre autres, avait 5 combats à faire pour accéder à la première marche vu le nombre d'inscrits dans sa catégorie. Et il l'a fait. Avec un parcours sans cesse plus difficile. Il a infligé un KO à son adversaire en 8^{ème} de finale ; après une victoire sans appel en 16^{ème}, il a battu en quart, un Tahitien favori pour le titre et en finale, un Réunionnais, lui aussi attendu sur le podium. Notons qu'Evan a été le seul représentant PACA à remporter la coupe de France ce jour.

Mais la compétition continuait le dimanche et il restait 4 Biotois en course.

Logan Lahouse, lui aussi champion PACA ne s'est incliné qu'en quart de finale après deux combats magistraux et encore au point en or plus que discutable contre le vainqueur de la coupe. Mais en grand combattant, il a accepté la décision des juges avec fairplay et dignité.

Julia Irène, elle aussi, perd au pied du podium, après une première victoire exemplaire.

Nos deux combattants sont tous les deux montés sur le podium, Alexandre Gianelli obtient le bronze. Il a séduit arbitre et adversaires tant sa volonté et sa technique



L'équipe du Taekwondo à Lyon

sont grandes, sa place sur le podium était amplement méritée.

Une surprise de taille avec la médaille d'or de Camille Maria obtenue après 4 combats victorieux. Malgré une blessure légèrement invalidante en quart de finale, c'est par sa volonté et son courage qu'elle a su s'imposer en demie et en finale, arrachant la victoire à une combattante Langdocienne, elle aussi spectaculaire.

« Que d'émotion en cette fin de saison. Comme prévu, les petits suivent la trace des aînés, nos combattants âgés de 9 à 12 ans ont la motivation et la technique nécessaires à une carrière de grands athlètes. Ils sont humbles, honorables et respectueux malgré leur supériorité manifeste. »

La saison n'est pas finie. Il reste un Open en Auvergne avec 20 combattants biotois de benjamins à seniors, une compétition pour le plaisir d'être tous ensemble, dès 9 ans jusqu'à 20 ans.

”

ETAT CIVIL

LE PASSEPORT BIOMETRIQUE

Les stations de passeports biométriques sont entrées en service le 28 mai dernier dans les Alpes-Maritimes.

La volonté de l'Union Européenne étant de renforcer le lien entre les titres de voyage et leurs titulaires et d'améliorer la lutte contre la fraude, l'Etat poursuit la modernisation des outils de délivrance des titres sécurisés.

La puce électronique stockera désormais, en plus des données d'état-civil, l'image numérisée de l'empreinte de deux doigts.

Les agents de l'état-civil et de l'accueil : Nathalie ROBAN, Fabienne BRUST, Magaly LEGER, Cathy MARRO, Annie PEREZ-NENERT et Yolande PORTALIER, recevront les intéressés en mairie principale, en attendant l'ouverture de la mairie annexe à Saint-Philippe.

Les horaires d'ouverture de la station biométrique seront les suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.



L'équipe du passeport

Un nouveau livret de famille aux couleurs de Biot est désormais à la disposition des nouveaux mariés.

NOUVEAU À BIOT

BASTIDE VALMASQUE Une maison d'hôtes de charme aux couleurs éclectiques

Havre de paix à proximité du centre historique et dominant le Golf de Biot, les amateurs de tranquillité et d'exotisme seront séduits par la Bastide Valmasque, une maison d'hôtes de charme qui a ouvert ses portes en mai dernier.

Cette bastide typiquement pro-

vençale du 19^{ème} siècle, rénovée en 2008 avec goût et passion par les propriétaires, Philippe et Claudia, propose cinq chambres personnalisées et équipées (trois chambres doubles, une mini-suite et une suite aux noms indiens). Baga, Morjim, Mapsa, Candolim et Anjuna : des tonalités chaleureuses qui vous transporteront le temps d'un séjour au cœur d'un univers brassant différentes influences avec une connotation bollywoodienne.

Un jardin fleuri, des espaces de détente au mobilier indien et provençal, un terrain de pétanque, vous inviteront à la délectation. Pour votre bien-être, des séances de Yoga sont proposées les mercredi après-midi et des mini événements culturels (exposition de peinture, mini concert) sont actuellement en préparation dans un espace indépendant. De la terrasse ombragée surplombant le trou numéro 9 vous pourrez siroter un assortiment de thés épicés, spécialité de la maison et

déguster des confitures « maison » tout en préparant avec Claudia vos escapades découvertes. Plus qu'une maison d'hôtes, la Bastide Valmasque se dessine comme un lieu de rencontre, de vie, d'échange et de convivialité à l'image des propriétaires.

Bastide Valmasque

1110 Route d'Antibes - Biot
Tél. / Fax : +33.(0)4.93.65.21.42
e-mail : bastidevalmasque@orange.fr
web : www.bastidevalmasque.com

LE MANOIR DU BOIS FLEURI

Le Manoir du Bois Fleuri est une nouvelle résidence qui a ouvert ses portes le 1^{er} juillet. Dans un décor d'exception, vous découvrirez une quarantaine d'appartements tous entièrement équipés. La plupart sont munis d'une terrasse et/ou d'un jardin, certains ont également vue sur la mer, autant dire que le cadre est idyllique.



Le bar/restaurant accueille toute l'année les plus gourmands comme les plus gourmets, sur place ou service en chambre.

Tout au long de l'été, des soirées à thèmes sont organisées pour vous divertir et vous faire passer un agréable moment.

Tarifs à la journée, week-end ou séjour à partir de 360€ la semaine.

Réservation

au **06 74 74 71 12** ou par email : bgalibert@mgi-groupe.com



ou orientale (à base de produits exclusivement naturels) vous seront proposés dans un environnement zen aux senteurs d'eucalyptus et encens marocains. Différentes formules d'abonnements, de lettres cadeaux ou séances privées vous permettront pour une occasion spéciale ou tout simplement pour le plaisir, de vivre un moment de relaxant aux senteurs et saveurs de la Méditerranée.

Du mardi au vendredi de 9h à 19h
Le samedi de 9h à 15h

Autres horaires sur rendez-vous
1050, route de la Mer - Biot
Tél. 04 93 64 23 57 / 06 12 53 02 53
www.orientalbeaute.fr

ORIENTAL

Beauté et Bien être

Le centre Oriental Beauté et Bien être vous accueille dans un espace oriental où vous trouverez le plaisir d'être chouchouté dans une ambiance feutrée, avec des soins bios et naturels en provenance du Maroc. Laissez-vous tenter par une pause détente avec les bienfaits du hammam. Vous serez séduits par la vaste cabine carrelée de mosaïque où un gommage individuel au savon noir vous procurera une expérience purifiante, suivie du rituel du thé à la menthe ou à la fleur d'oranger dans la pure tradition orientale. Egalement, des soins du visage, des soins du corps à l'huile d'Argan et au Rhassoul, la mise en beauté de vos mains et pieds et l'épilation traditionnelle

Alice Passerose devient « LE PETIT MONDE DE PERLINE »

Depuis le 29 avril, Jenny Lapolle, originaire de St Raphaël, a ouvert sa petite boutique Place des Arcades : « Le petit monde de perline ».

On y découvre toutes sortes d'accessoires. Des bijoux fantaisie

dénichés auprès de petits créateurs, aux sacs tout droit venus du Togo, cette nouvelle commerçante sait mettre en avant le côté cosmopolite de sa boutique.

En quête de renouveau permanent pour sa collection, Jenny saura trouver ce qu'il vous faut, en fonction de votre style et de vos goûts.

N'hésitez plus ! Venez découvrir son univers et le charme qu'elle donne à ce nouveau magasin.

26 Place des Arcades
04.92.90.32.85

fredo.lesdeuxpetitsloups@neuf.fr



CARNET

NAISSANCES

- **MARTINI MAGALHAES Elinton**, né le 14 mars 2009
- **MARCADAL Antoine, Lucien, Paul**, né le 4 avril 2009
- **CROZIER Romain**, né le 9 avril 2009
- **BOCQUET Mélia, Claudia, Marie**, née le 10 avril 2004
- **MAMONTI Vincent**, né le 17 avril 2009
- **ALBERTI Martin**,

né le 18 avril 2009

- **GUERSILLON Anaïs**, née le 20 avril 2009

- **LACHESE Oriane, Verena**, née le 22 avril 2009

- **BRESSON Raphaël, André, Jean**, né le 24 avril 2009

- **ARNAUD Simon**, né le 24 avril 2009

- **GOZZINI Sara Laura**, née le 2 mai 2009

INFOS PRATIQUES

PAROISSE DE BIOT

• Permanences d'accueil à la Maison Paroissiale (Presbytère) de Biot le mercredi de 15h à 19h, place de l'église (baptêmes, mariages)
Tél. : 04 93 65 00 85

• Messes à Biot : le samedi à 18h30 pendant l'été
En semaine le mercredi à 12h15.

• Saint Roch à Valbonne : messe et bénédiction des animaux : le dimanche 16 août à 11h.

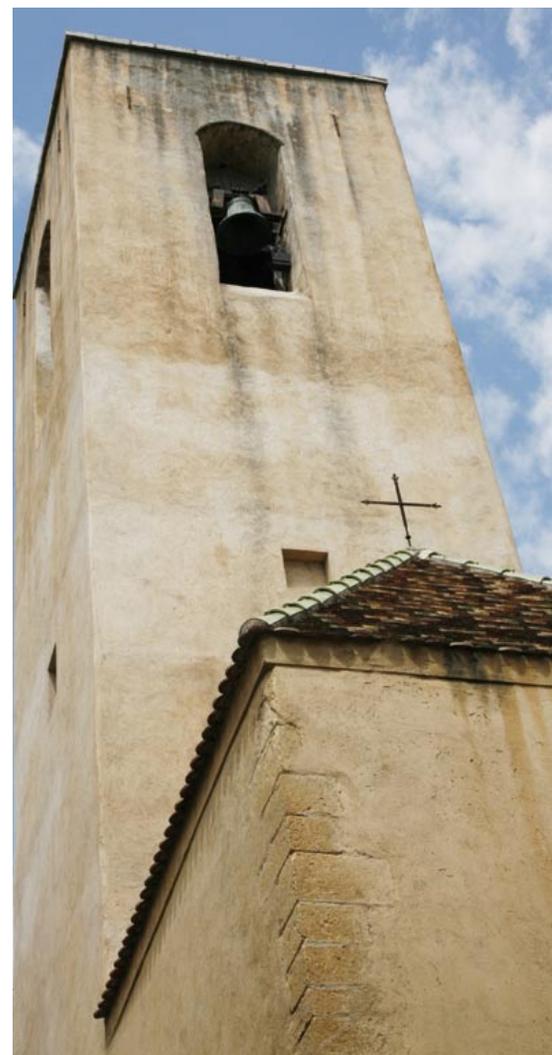
• Assomption samedi 15 août : messe à 18h30 à Biot
Messe à 11h à Valbonne (pas de messe à Sophia).

• Saint Julien : Dimanche 23 août : messe à 11h à Biot
Lundi 24 août : messe à 10h à la chapelle St Julien chez Ariane Van der Elst.

• Bibliothèque : prêt gratuit de livres religieux le mercredi et le samedi, avant et après la messe.

• Site de la Paroisse Notre Dame de la Sagesse :

paroisse.sophia.antipolis@wanadoo.fr
www.ndsagesse.com
Tél. : 04 93 65 77 01



NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE BIOT

■ STANDARD
04 92 91 55 80
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

■ DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 90
04 92 91 55 91
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
dgs@biot.fr

■ RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 84/85/86
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
drh@biot.fr

■ CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
cabinet-maire@biot.fr

■ FINANCES

04 92 91 55 94
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h
finances@biot.fr

■ CCAS

04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

■ LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75
vie-sociale@biot.fr

■ MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

■ AVIE

04 93 65 29 88

■ ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

■ PETITE ENFANCE

04 92 91 59 80
petiteenfance@biot.fr

■ COMMUNICATION

04 92 91 55 74
infos@biot.fr

■ JEUNESSE ET SPORT

04 92 91 22 62
ctl@biot.fr

■ ESPACE DES ARTS

04 93 65 07 02
Fax : 04 93 65 73 77
Lundi de 14h à 18h
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 20h
Mercredi de 9h à 20h
Samedi de 9h30 à 16h30
Fermé pendant les vacances scolaires
eac@biot.fr

■ CULTURE ET EVENEMENTIEL

04 93 65 78 08
culture@biot.fr

■ BIBLIOTHÈQUE G.SAND

04 93 65 57 99 (tél et fax)
Mardi : 9h30 à 12h - 15h à 18h30
Mercredi : 9h30 à 18h
Samedi : 9h30 à 12h - 14h à 18h
bibliotheques@biot.fr

■ BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPÉRY

04 93 65 24 54
Mardi, jeudi, vendredi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 9h30 à 18h30
Samedi : 9h30 à 12h30
bibliotheques@biot.fr

■ ESPACE MULTIMÉDIA

04 93 74 58 69
espacemultimedia@biot.fr

PETITES ANNONCES

- Vends console Wii avec deux manettes complètes (wiimote + nunchuk), ZELDA: he twilight princess, MARIO KART et son volant, DRIVER : parallèles lines, Wii SPORTS dans l'emballage d'origine avec notice. Bon état. 230 EUROS. Valeur réelle : 490 EUROS - Port. : 06 33 86 41 47.
- Cherche appartement 3 ou 4 pièces sur Biot et environ avec balcon ou terrasse pour un couple et un bébé. Tél. : 04 97 21 73 39
- Recherche femme de ménage à partir de la mi-juillet. Paiement par chèque emploi service - 8h/semaine. Tél. : 04 92 94 08 93 (le soir à partir de 19h)
- Cherche femme de ménage, 3h par semaine, Vallée verte. Possibilité chèque emploi service. Port. : 06 15 08 12 06
- Recherche dame ou étudiante de nationalité anglo saxone pouvant récupérer et s'occuper d'un enfant de 5 ans le soir après l'école ou après le centre de loisir durant l'été (le lieu est l'école Olivari). Port. : 06 78 43 28 22
- Loue emplacement pour une petite voiture - 60 euros par mois. Port. 06 68 84 48 42
- Vends canapé fixe, cuir vert, moderne, trois places. Très bon état - 300 euros - Tél. : 04 93 65 01 38
- Vends pergola 3x3 mètres fer et toile, état neuf, jamais servi - 40 euros. Port. : 06 80 27 18 33.
- Vends un frigo de marque « Miele » 60 x 122 cm - 150 euros, une cuisinière à gaz programmable de marque « Scholtès » 250 euros, une machine à repasser « Miele » valeur 1500 euros cédée à 400 euros. Port. : 06 11 77 92 43
- Vends lit provençal, patines anciennes, jaune clair, 90 x 190 cm + matelas - environ 200 euros Tel. : 04 92 94 09 26 / 06 07 56 45 38
- Couple (ingénieur et enseignante) recherche maison lumineuse et calme, minimum 150 m² et vue mer. Tél. : 04 93 64 87 98.
- Recherche table de ping-pong pliante en très bon état. Tél. 04 93 65 01 83
- Perdu lunettes de vue, monture vert anis, boîtier façon crocodile marron beige, de marque Traction. Port. : 06 66 11 62 55
- Pour infirmière, sophrologue, naturopathe... Partage joli cabinet meublé sur Biot, à partir de juillet 2009. Sur journée (50 €) ou demi-journée (25 €). Tarifs dégressifs si location de plus d'une journée. Une salle d'attente, salle de travail, wc et petit lavabo. Merci de contacter Amandine : amandine@instantzen.fr Pour voir des photos visitez : www.instantzen.fr

■ POLICE MUNICIPALE

04 93 65 06 66
Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

■ GENDARMERIE

04 93 65 22 40

■ SERVICE ACCUEIL DES HABITANTS ET VIE CIVILE

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 55 81
etat-civil@biot.fr

■ OFFICE DE TOURISME

04 93 65 78 00
04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr

■ FISAC

04 93 65 78 09
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 18h
fisac@biot.fr

■ SERVICES TECHNIQUES

04 93 65 12 21
techniques@biot.fr

■ URBANISME

04 93 65 78 89
urbanisme@biot.fr

■ AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-education@biot.fr

■ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

04 92 91 52 17

■ SERVICE DES SPORTS

04 92 91 52 11
sports@biot.fr

■ GUPII

04 92 91 52 13
www.biot.fr

■ CLSH Olivari

04 92 38 07 60
Fax : 04 92 38 17 19

■ ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Ecole Olivari
Maternelle : 04 92 38 17 16
Primaire : 04 92 38 17 17

École Saint-Roch

Maternelle : 04 93 65 05 88
Primaire : 04 93 65 05 82

École Moulin Neuf

Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

École Langevin

04 93 65 12 81

Collège de l'Eganaude

04 97 23 42 20

Collège Niki de Saint Phalle

04 92 91 51 30

Centre International de Valbonne

04.92.96.52.00

Lycée de Valbonne Sophia Antipolis

04 97 97 33 00

■ SAPEURS POMPIERS

Urgences 18
Incendie, Accident 04 93 65 17 18
Fax : 04 93 65 02 24

■ URGENCES MÉDICALES 15

■ LA POSTE

04 93 65 11 49

AGENDA

NOCTURNES D'ÉTÉ
TOUS LES VENDREDIS
en juillet et août
Les commerçants, artisans
et restaurants de Biot
vous accueillent jusqu'à 22h

- Mercredi 8 juillet :** Cinéma « Citizen Kane » - 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Vendredi 10 juillet :** « Trio Butterfly » chansons françaises - animation musicale organisée par la CAPL • Centre historique de 19 h 30 à 22h
- Samedi 11 juillet :** Spectacle de marionnettes de Loïc Bettini - 21h00 • Jardin Frédéric Mistral
- Mardi 14 juillet :** Fête nationale du 14 juillet
Pont Vieux : 18h30 : Inauguration de la statue « Le Templier »
Jardin Frédéric Mistral :
20h : Concert proposé par l'orchestre d'Harmonie d'Antibes Juan-Les-Pins
21h : Cocktail dînatoire
22h : Projection sur grand écran du film « Biot et les Templiers » 1209-2009
Cuisson au four communal + atelier - 9h - 17h • Four communal
- Mercredi 15 juillet :** Cinéma « Le Triporteur » - 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Vendredi 17 juillet :** « Sola Jazz Time » Les Estivales du CG06 - 21h00 • Jardin Frédéric Mistral
- Samedi 18 juillet :** Spectacle John Barris « Tell no Tales » 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Mercredi 22 juillet :** Cinéma « Into the Wild » - 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Vendredi 24 juillet :** « Trio Butterfly » ambiance irlandaise - animation musicale organisée par la CAPL • Centre historique de 19 h 30 à 22h
- Samedi 25 juillet :** « Les filles de Paul » Les Estivales du CG06 - 21h00 • Jardin Frédéric Mistral
- Mercredi 29 juillet :** Cinéma « Horton » - 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Jeudi 30 juillet :** « Faren Kahn » Les Estivales du CG06 - 21h00 • Jardin Frédéric Mistral
- Vendredi 31 juillet :** Groupe vocal « A Capella » - animation musicale organisée par la CAPL • Centre historique de 19h30 à 22h
- Samedi 1^{er} août :** Cuisson au four communal + atelier - 9h - 17h • Four communal
- Dimanche 2 août :** Cuisson au four communal + atelier - 9h - 17h • Four communal
- Mercredi 5 août :** Cinéma « Faubourg 36 » - 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Vendredi 7 août :** Groupe Latino « Nuit Blanche » - animation musicale organisée par la CAPL • Centre historique de 19h30 à 22h
- Mercredi 12 août :** Cinéma « La famille Suricate » - 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Vendredi 14 août :** « Trio Butterfly » ambiance musique du monde - animation musicale organisée par la CAPL • Centre historique de 19h30 à 22h
- Samedi 15 août :** Spectacle de marionnettes de Loïc Bettini - 21h00 • Jardin Frédéric Mistral
- Mercredi 19 août :** Cinéma « Entre les murs » - 21h30 • Jardin Frédéric Mistral
- Vendredi 21 août :** Saint-Julien - Cuisson au four communal - 9h - 17h • Four communal
Théâtre « Ils s'aiment » Compagnie Alpha Omega - 21h00 • Jardin Frédéric Mistral
- Samedi 22 août :** Saint-Julien - Cuisson au four communal - 9h - 17h • Four communal
- Dimanche 23 août :** Saint-Julien - Cuisson au four communal - 9h - 17h • Four communal
- Lundi 24 août :** Cérémonie de la libération
Cuisson au four communal + atelier - 9h - 17h • Four communal
- Vendredi 28 août :** « Trio Butterfly » ambiance tzigane et klezmer - animation musicale organisée par la CAPL • Centre historique de 19h30 à 22h

BLOC-NOTES

Du 16 mai au 21 août Exposition Gérard Lachens, au musée d'Histoire et de Céramiques Biotoises

Du 4 juillet au 20 septembre Exposition « L'art et la manière selon Brothier – Paradoxes d'une collection », Office de Tourisme

Du 27 juin au 12 octobre Exposition « Dis-moi, Blaise...Léger, Chagall, Picasso et Blaise Cendrars », Musée national Fernand Léger

Du 12 au 13 septembre Fête du Jumelage Biot-Vernante, à Vernante

BIOT ^{1209 2009} et les **Templiers**



Lauréat du concours photo
BIOT ET LES TEMPLIERS
1209-2009

«Forgeron et Templiers»

Pierre CAU

SAVOUREZ l'été à BIOT

Animation



PROGRAMME DES ANIMATIONS —> ENTRÉE LIBRE CENTRE HISTORIQUE

**PARKINGS
NAVETTES
GRATUITS**

CONCERTS

VENDREDI 17 JUILLET À 21H
Les Estivales du CG06
"Sola jazz time"

SAMEDI 18 JUILLET À 21H30
Spectacle J.Barris
"Tell no Tales"

JEUDI 30 JUILLET À 21H
Les Estivales du CG06 "Faren
Kahn"

ANIMATIONS MUSICALES

VENDREDI 10 JUILLET 19H30 À 22H
"Trio Butterfly"
chansons françaises

VENDREDI 24 JUILLET 19H30 À 22H
"Trio Butterfly"
Ambiance irlandaise

VENDREDI 31 JUILLET 19H30 À 22H
Groupe vocal "A Capella"

VENDREDI 7 AOÛT 19H30 À 22H
Groupe latino "Nuit blanche"

VENDREDI 14 AOÛT 19H30 À 22H
"Trio Butterfly" - *ambiance
musique du monde*

VENDREDI 28 AOÛT 19H30 À 22H
"Trio Butterfly" - *ambiance
tzigane et klezmer*

FOUR COMMUNAL

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 JUILLET
Cuisson et atelier

MARDI 14 JUILLET
Cuisson

SAMEDI 1^{ER} ET DIMANCHE 2 AOÛT
Cuisson et atelier

THÉÂTRE

VENDREDI 3 JUILLET À 21H30
Spectacle "Britannicus" (entrée
payante) Antibea

SAMEDI 25 JUILLET À 21H
Les Estivales du CG06
"Les filles de Paul"

VENDREDI 21 AOÛT À 21H
Théâtre "ils s'aiment"

LES MERCREDIS DU CINÉMA

1^{ER} JUILLET À 21H30
"Disco"

8 JUILLET À 21H30
"Citizen Kane"

15 JUILLET À 21H30
"Le triporteur"

22 JUILLET À 21H30
"Into the wild"

29 JUILLET À 21H30
"Horton"

5 AOÛT À 21H30
"Faubourg 36"

12 AOÛT À 21H30
"La famille Suricate"

19 AOÛT À 21H30
"Entre les murs"

EXPOSITIONS

DU 3 JUILLET AU 20 SEPTEMBRE
Exposition "L'art et la manière
selon Brothier..."
Office de Tourisme

DU 16 MAI AU 21 AOÛT
Exposition Gerard Lachens
Musée d'Histoire et de Céramiques

DU 27 JUIN AU 12 OCTOBRE
Exposition "Dis moi Blaise..."
Musée national Fernand Léger

SPECTACLE MARIONNETTES

SAMEDI 11 JUILLET À 21H
Spectacle de Loïc Bettini

SAMEDI 15 AOÛT À 21H
Spectacle de Loïc Bettini

FÊTE DE LA ST-JULIEN

**DU VENDREDI 21 AOÛT
AU LUNDI 24 AOÛT**
Concours de boules enfants,
concert, théâtre, spectacle,
course cycliste, aubade, soirée

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

PONT VIEUX : 18H30
Inauguration de la statue
« Le Templier » réalisée par le
sculpteur Charles Cermolacce
en commémoration du 800^{ème}
anniversaire de la Donation de
Biot aux Templiers

JARDIN F.MISTRAL : 20H
Concert proposé par l'orchestre
d'Harmonie Antibes Juan-Les-
Pins

JARDIN F.MISTRAL : 21H
Cocktail dînatoire

JARDIN F.MISTRAL : 22H
Projection sur grand écran du
film « Biot et les Templiers 1209-
2009 » réalisé par Bruno Lecouf
(durée 30 minutes)

Renseignements :
04 93 65 78 00
www.biot.fr